

BURKINA FASO

Ministère de l'Industrie, du
Commerce et de l'Artisanat



Chambre de Commerce et
d'Industrie du Burkina Faso



BILAN DES ONZE EDITIONS DE LA RENCONTRE ANNUELLE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE

Rapport final



Juillet 2012

Equipe d'experts

Félicité TRAORE, ICDE

Yarri KAMARA, ICI

Sosthène ZONGO, ICDE (Consultant)

Aubin A. SOMDA, ICDE

Liste des acronymes

ASP	: Agro- sylvo-pastorale
BNC	: Bénéfices non commerciaux
CAMC-O	: Centre d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation de Ouagadougou
CCI-BF	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CCSP	: Comité consultatif du secteur privé
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFAC	: Centre de Facilitation des Actes de Construire
CEFORE	: Centre des formalités des entreprises
CGA	: Centre de gestion agréé
CIS	: Comité Interministériel de Suivi
CS	: Comité de Supervision
CTP	: Comité Technique Paritaire
DE	: Droit d'enregistrement
DGD	: Direction générale des douanes
DGI	: Direction générale des impôts
DGPE	: Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise
DGPSP	: Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé
FAFPA	: Fonds d'appui à la formation professionnelle
FAIJ	: Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FASI	: Fonds d'Appui au Secteur Informel
FENABF	: Fédération nationale des artisans du Burkina
GPI	: Groupement Professionnel des Industriels
HT	: Hors taxe
IBICA	: impôt sur le bénéfice industriel, commercial et artisanal
IRVM	: Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
MEBF	: Maison de l'entreprise du Burkina Faso
MICA	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
ONECCA	: Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés
PME/PMI	: Petites et moyennes entreprises/ petites et moyennes industries
RGSP	: Rencontres gouvernement – secteur privé
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable
SCIMPEX	: Syndicat des commerçants importateurs et exportateurs
SP	: Secrétariat Permanent
SPCPSA	: Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
TPA	: Taxe professionnelle d'apprentissage
TTC	: Toutes taxes comprises
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

TABLE DES MATIERES

1	RESUME.....	5
2	L'APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	13
3	RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE, DE QUOI S'AGIT-IL ?	15
3.1	HISTORIQUE ET OBJECTIF DE LA RENCONTRE	15
3.2	PARTIES IMPLIQUEES	18
3.3	FORMAT ACTUEL DE LA RENCONTRE	18
3.4	ETAPES ET PHASES CRITIQUES DE LA RGSP DEPUIS ONZE ANS.....	21
4	LES RESULTATS DES RENCONTRES GOUVERNEMENT/ SECTEUR PRIVE	23
4.1	METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DES RESULTATS.....	23
4.2	LES PREOCCUPATIONS / RECOMMANDATIONS.....	26
4.3	LES REPONSES DU GOUVERNEMENT	29
4.4	ACTIONS MENEES EN REPOSE AUX PREOCCUPATIONS.....	32
4.5	PREOCCUPATIONS PERMANENTES/RECURRENTES	33
5	LES IMPACTS DES RENCONTRES GOUVERNEMENT SECTEUR PRIVE	44
5.1	LES IMPACTS SUR L'ENTREPRISE	44
5.2	LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE NATIONALE.....	54
6	CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	58
6.1	CONCLUSIONS	58
6.2	RECOMMANDATIONS.....	61
6.3	PERSPECTIVES	65
7	ANNEXES	69
7.1	ANNEXE A : BIBLIOGRAPHIE.....	70
7.2	ANNEXE B : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	72
7.3	ANNEXES C : ANNEXES TECHNIQUES	75
7.3.1	<i>Annexe C.1 : Schéma institutionnel et organisationnel de la RGSP.....</i>	<i>75</i>
7.3.2	<i>Annexe C2 : Grille d'entretien.....</i>	<i>76</i>
7.3.3	<i>Annexe C.3 : Base de données des préoccupations et des engagements des RGSP (2001-2011) ..</i>	<i>78</i>
7.4	ANNEXE D : TDR DE LA MISSION	80

1 RESUME

La Rencontre Gouvernement/ Secteur Privé (RGSP) a pour but essentiel d'aider à améliorer le climat des affaires et à favoriser le dialogue direct et mutuel entre le Gouvernement et le Secteur privé autour des questions majeures touchant le développement et la compétitivité des entreprises.

Onze (11) éditions annuelles de cette rencontre se sont régulièrement tenues à Bobo Dioulasso depuis 2001. Le Ministère de l'industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-BF) assurent des responsabilités importantes dans son organisation et sa tenue. La CCI-BF soutient financièrement l'organisation de la rencontre en apportant annuellement environ 90 millions de FCFA pour faire face aux frais de réalisation des études thématiques, la logistique des rencontres sectorielles et de la rencontre de Bobo Dioulasso, ainsi que la mobilisation et la prise en charge de certains représentants du secteur privé. L'Etat Burkinabé pour sa part finance la participation des acteurs publics à la rencontre pour un montant d'environ 35 millions de FCFA.

L'analyse des préoccupations exprimées, des engagements formulés, et de l'état de mise en œuvre des recommandations révèle que : i) pour 59% des préoccupations exprimées par le secteur privé, le gouvernement s'est engagé à trouver une réponse ; ii) sur les engagements pris, 70% ont été effectivement mis en œuvre. Mais quand on tient compte de l'ensemble des préoccupations exprimées par le secteur privé lors des rencontres, on observe que les solutions apportées par le gouvernement représentent 42% des préoccupations soulevées, soit 2 préoccupations sur 5 en ce qui concerne l'ensemble des préoccupations qui ont été mentionnées par le secteur privé lors des rencontres de Bobo-Dioulasso.

En outre, il ressort que toutes les parties reconnaissent que la RGSP offre un cadre pertinent de dialogue entre le public et le privé et qu'elle a permis d'enregistrer des réformes significatives, notamment en ce qui concerne la facilitation des procédures de création d'entreprises et d'exercice du commerce. Parmi les réformes majeures on peut citer :

- la création des CEFORE et la réduction des délais de création d'entreprise ;
- la simplification des procédures de paiement des impôts, la réduction du nombre d'impôts et de taxes, ainsi que du taux de l'impôt sur le bénéfice ;
- les acquis en matière de transfert de propriété, notamment la loi portant sur la réorganisation agraire et foncière et la création du Guichet Unique du foncier ;
- l'assouplissement de la loi du travail et la mise en place du fonds séquestre ;
- la création du CAMCO comme mode alternatif de règlement de litiges en matière d'affaires ;
- la réalisation d'infrastructures de facilitation des affaires, telles que les Zones d'Activités Diverses (ZAD), le port sec et le bitumage des routes ;

- la promotion du secteur privé burkinabè par l'organisation de journées économiques du Burkina Faso à l'extérieur, la tenue des Journées de l'Entreprenariat Burkinabè (JEB), la tenue des JAAL et la relecture du code des investissements.

Ces avancées sont, pour toutes les parties concernées, autant d'éléments qui justifient la pertinence des RGSP et la nécessité de son maintien. Ainsi, il se dégage une unanimité quant à l'impact positif de la RGSP sur le climat des affaires.

Toutefois il importe de mentionner que des inquiétudes sont exprimées par les acteurs du secteur privé sur le fait que depuis quelques éditions, les réformes n'avancent plus comme ils le souhaitent et que certaines préoccupations importantes n'ont pas encore trouvé de réponses satisfaisantes alors qu'elles constituent des contraintes majeures au développement du secteur privé. C'est le cas par exemple de :

- la fraude et la corruption ;
- le manque de transparence dans l'attribution des marchés publics ;
- les coûts élevés et la faible disponibilité de certains facteurs de production (cas de l'électricité surtout);
- le désenclavement et ;
- le problème d'accès au financement des entreprises.

Sur ces points ci-dessus cités, le secteur privé reproche au gouvernement de ne pas bouger et d'être «frileux», mais on peut comprendre que les réformes concernant ces contraintes sont plus complexes et plus long à mettre en œuvre.

De l'avis du secteur privé, la RGSP a atteint un moment critique de sa vie, celui où des réformes de fond se font attendre. La tentative de mettre en place les contrats d'objectifs comme cadre de formalisation des engagements, secteur par secteur, n'a pas abouti.

Au niveau de l'appréciation du format de la rencontre, il y a certes des ajustements à apporter, mais de l'avis des parties impliquées, c'est le cadre de suivi après la rencontre qui connaît des faiblesses. En effet, le CTP ainsi que le Secrétariat (MICA) n'ont pas les moyens nécessaires pour faire le suivi auprès des différents départements ministériels concernés pour la mise en œuvre des engagements pris. Le niveau de la mise en œuvre de ces engagements dépend généralement du bon vouloir des ministères concernés.

Le dispositif institutionnel prévoit en outre un Comité de supervision (CS) qui est censé aider à faciliter la prise de décisions nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des recommandations de la RGSP ou celles qui sont formulées par le CTP en vue de faciliter la mise en œuvre des engagements. Malheureusement ce comité n'a jamais pu se réunir¹.

De façon globale il ressort des enquêtes réalisées que l'importance de la rencontre annuelle ne fait aucun doute. Elle constitue en fait un cadre de dialogue privilégié ou

¹ Les conclusions des travaux de ce comité devraient être transmises au Premier Ministre

les principaux acteurs du secteur privé ont l'occasion d'échanger directement avec le chef du gouvernement des principales préoccupations auxquelles ils sont confrontés. Certains pensent que sa durée devra également être portée à deux journées en vue de donner plus de temps aux échanges. Mais il est important que les rencontres sectorielles soient bien organisées et que ces dernières aboutissent à une claire priorisation des préoccupations inhérentes à chacun des secteurs considérés². C'est au niveau de ces rencontres que les échanges devraient être approfondis afin de permettre aux acteurs de chacun des secteurs concernés, d'arriver à la rencontre de Bobo- Dioulasso avec une liste prioritaire de préoccupations à discuter. Le contenu devra être revu pour qu'à cette rencontre ce soit uniquement les rapports des 11 rencontres sectorielles qui soient communiqués immédiatement après les discours et la présentation du rapport sur l'état de mise en œuvre des mesures antérieures (en lieu et place d'une synthèse unique des travaux réalisée au niveau de chacun des secteurs d'activités par la CCI).

Chacun des 11 secteurs retenus aura ainsi quinze à vingt cinq minutes pour présenter les conclusions relatives aux travaux de réflexion qui ont été menés par les acteurs du secteur concerné ainsi que les préoccupations majeures qui n'ont pas trouvé de solutions dans le cadre de la rencontre sectorielle et qu'ils souhaitent reverser à la RGSP (ne devront être considérées que les préoccupations à caractère transversal qui dépassent le cadre strict du secteur concerné, qui nécessitent la contribution de plusieurs départements ministériels ou qui sont de nature à impacter directement sur les autres secteurs³). Ces préoccupations devront être présentées par ordre d'importance également. Au-delà des préoccupations exprimées chacun des rapports devra faire ressortir les solutions probables pouvant être mises en œuvre. Chacune des présentations devra être suivie d'un petit temps de débat dont l'objet serait de bien cerner l'ampleur du problème soulevé et d'apprécier, le cas échéant, la faisabilité⁴(voir encadré n°1 pour une esquisse du contenu des activités à réaliser au cours de ces deux journées). Après l'intervention des représentants des différents secteurs identifiés la parole sera donnée au gouvernement pour donner son analyse critique ainsi que ses observations sur l'ensemble des problèmes soulevés mais aussi pour répondre aux différentes préoccupations exprimées par le secteur privé. Le gouvernement devrait pouvoir faire part au secteur privé de ses propres attentes.

La rencontre devra se conclure en donnant lieu à l'adoption d'un rapport général dont le contenu devra être défini de sorte à préciser clairement :

² Cela est nécessaire pour éviter que les rencontres de Bobo-Dioulasso ne se transforment à des redites sur ce qui a déjà été discuté et solutionné au niveau des rencontres sectorielles.

³ Il s'agit d'éviter que l'on perde du temps à discuter de préoccupations purement sectorielles (ces dernières ayant déjà été abordées dans le cadre des rencontres sectorielles)

⁴ On estime à 25 minutes le temps maximum pouvant être accordé à la présentation ainsi qu'aux échanges à mener autour des préoccupations exprimées par un secteur donné.

- Les préoccupations ayant fait l'objet d'un engagement ferme de la part du gouvernement ainsi que les structures identifiées pour en assurer la mise en œuvre; les délais de mise en œuvre devraient être précisés si possible.
- Les préoccupations nécessitant un examen complémentaire avant tout engagement: ces préoccupations pourraient donner lieu à des résolutions prises par la partie publique de les examiner plus en profondeur et d'y apporter dans les meilleurs délais, et dans la mesure du possible, les solutions qui conviennent.

En vue de donner plus de poids aux travaux de la rencontre, la mission propose que le rapport général soit présenté en Conseil des ministres pour adoption.

Enfin, des critiques sont régulièrement formulées sur la pertinence de prévoir des études thématiques au niveau des différentes rencontres annuelles. Pour soutenir un tel questionnement les acteurs mentionnent le fait que ces études prennent du temps sur le dialogue direct sans forcément avoir un impact sur le contenu des débats. Sans remettre en cause l'importance des études thématiques la mission recommande :

- que le MICA maintienne l'idée de commanditer des études thématiques mais que plus d'attention soit accordée au choix des thèmes d'études de sorte à ce que ces études soient orientées sur des problématiques prospectives et innovantes susceptibles d'apporter un réel éclairage aux acteurs du secteur privé;
- que les études thématiques soient restituées en dehors des rencontres sectorielles et du cadre de la rencontre annuelle.

Au niveau institutionnel les propositions suivantes sont formulées :

- Achever la formalisation de la RGSP à travers notamment l'élaboration de textes pour préciser les mandats, les lignes de communication/d'information et les procédures générales. Laisser toujours à la DGPE le soin d'assurer le Secrétariat Permanent de la RGSP. Cette direction aura la charge de coordonner la tenue des rencontres sectorielles et de la rencontre annuelle. Elle sera aussi responsable de maintenir une sorte de veille auprès des différents ministères impliqués ou pouvant être concernés par la mise en œuvre des actions nécessaires en vue d'approfondir la réflexion sur les modalités de mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre, de préciser les responsabilités ainsi que le calendrier et d'assurer une centralisation de l'information relative à la mise en œuvre des actions devant concourir au solutionnement des problèmes soulevés.
- Créer un Comité Interministériel de Supervision (CIS) composé de secrétaires généraux (SG) de certains ministères (il serait intéressant de prévoir des membres permanents qui seraient les SG de ces ministères clefs comme le ministère en charge de l'économie des finances et du budget, le ministère en charge du commerce, le ministère en charge de la justice, le ministère en charge du travail). A cette équipe permanente il pourra être associé les SG d'autres

ministères qui seront choisis suivant le contenu des sujets de préoccupations). Cette équipe aura pour mandat d'approuver et d'adopter les résultats des travaux du SP et discuter des modalités pratiques de mise en œuvre des recommandations.

- Mettre en place un Comité Consultatif du Secteur Privé (CCSP) composé des représentants des organisations professionnelles du secteur privé. Le choix du nombre de membres pourrait être laissé à la décision du Secteur Privé. Mais il est souhaitable que ce nombre ne dépasse pas 15 et qu'il y ait une représentation des 11 secteurs retenus dans le cadre des rencontres sectorielles. En outre, il serait souhaitable que les représentants des différents secteurs soient en fait des entrepreneurs disposant de leurs propres affaires et non pas des salariés des organisations professionnelles. Ce comité aura la charge de se concerter et de définir les modalités, les responsabilités et le calendrier de mise en œuvre des mesures qui incombent au secteur privé.
- Maintenir le Comité Technique Paritaire (CTP) mais revoir sa composition à 10 membres à raison de 5 représentants du CIS et 5 représentants du CCSP. Ce comité aura la charge d'assurer la coordination des efforts pour la résolution des préoccupations soulevées au niveau des rencontres. Il aura la charge d'apprécier l'état de mise en œuvre des recommandations mais également de formuler toute proposition jugée utile pour la résolution des préoccupations qui ont été soulevées. Ce comité se réunira au moins une fois par trimestre soit une première rencontre pour faire le point de la dernière RGSP puis deux autres rencontres pour évaluer l'état de mise en œuvre des différentes recommandations et une dernière pour préparer le rapport de mise en œuvre des recommandations qui sera présentée lors de la prochaine rencontre. Ce rapport devra être soumis au Premier Ministre. Au-delà de ces quatre rencontres obligatoires le CTP pourrait se réunir chaque fois en cas de besoin.
- Relever le niveau de désignation des points focaux afin qu'ils soient le plus proche possible du bureau de Secrétaire Général. Ceux-ci pourraient être des chargés d'étude ou des conseillers ou en d'autres termes de personnes désignées au niveau le plus élevé de la hiérarchie pour permettre un suivi plus qualitatif.
- Supprimer le comité de supervision et reverser ses responsabilités au niveau du CTP.
- Intégrer la dimension recherche scientifique et innovation comme étant un axe de développement de la compétitivité des entreprises et tenir cela dans les priorités thématiques pour les prochaines éditions.
- Intégrer également la problématique de la déconcentration des entreprises et s'assurer que le secteur privé et les entreprises des autres régions autres que Ouagadougou participent également au dialogue et qu'il y a des avancées concrètes en matière de promotion du secteur privé des régions.

Encadré 1 : Proposition de programme de déroulement des travaux de la rencontre annuelle.

Encadré 1.1 Schéma de déroulement de la RGSP sur un (1) jour

Journée 1 : (Enregistrement des participants la veille du matin au soir par le comité d'organisation)

- 7h00-8h00 : Mise en place des participants, arrivée des membres du gouvernement et du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- 8h-8h35 : (35 minutes)
 - Présentation des différents discours entrant dans le cadre de l'ouverture de la rencontre (celui du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du Gouverneur de la région des Hauts Bassins et du Premier Ministre)
- 8h35-9h00 (25 minutes)
 - Présentation du rapport du Comité Technique Paritaire (Présentation à faire par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ou son SG)
 - Présentation de l'état de la contribution du secteur privé à la croissance ; et des attentes du gouvernement vis à vis du secteur privé (présentation à faire par le ministre de l'Economie et des Finances ou son SG)
- 9h00-9h30 (30 minutes)
 - Questions/réponses sur la présentation du rapport du CTP
 - Questions/réponses sur la présentation de l'état de la contribution du secteur privé à l'économie nationale et des attentes du gouvernement
- 9h30-12h30 (3 heures)
 - Présentation des préoccupations des différents secteurs d'activité sur la base des résultats des travaux des rencontres sectorielles - 30 minutes par secteur dont 10 minutes de présentation et 20 minutes d'échanges ; pour ces 20 minutes d'autres membres du secteur concerné peuvent apporter des précisions ou la partie publique peut poser des questions de compréhension aux doléances exprimées par le secteur :
 - Secteur industrie
 - Secteur commerce
 - Secteur agriculture y compris élevage, environnement, eau et assainissement
 - Secteur artisanat
 - Secteurs sociaux (éducation et santé)
 - Secteur des services
- 12h30-13h00
 - Suspension et pause (préparation du gouvernement pour répondre aux doléances exprimées)
- 13h00-14h00 (1 heure):
 - Secteur par secteur, le premier ministre apporte des réponses aux préoccupations soulevées; et propose des pistes de solutions
 - Les ministres concernés peuvent aussi sur interpellation du premier ministre apporter des compléments.
- 14h00-16h00 (2 heures)
 - Pause
- 16h 00-18h00 (2 heures)
 - Présentation du rapport de synthèse de la rencontre et des conclusions
 - Présentation du gouvernement de l'ensemble des engagements pris ; des grandes lignes des modalités de mise en œuvre ; des responsables et des délais de mise en œuvre si possible - présentation faite par le ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat
 - Présentation du secteur privé de l'ensemble des engagements pris - présentation faite par un représentant du secteur privé à désigner par ses pairs
 - Questions/réponses
- 18h00- 18h30
 - Fin de la journée
 - Mot de remerciement de la présidente de la CCI
 - Mot de clôture du premier ministre

Encadré 1.1 : Schéma de déroulement de la RGSP sur deux (2) jours

Journée 1 : (Enregistrement des participants la veille du matin au soir par le comité d'organisation)

- 7h00-8h00 : Mise en place des participants, arrivée des membres du gouvernement et du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- 8h-8h35 : (35 minutes)
 - Présentation des différents discours entrant dans le cadre de l'ouverture de la rencontre (celui du président de la chambre de commerce et d'industrie, du gouverneur de la région des Hauts Bassins et du Premier ministre)
- 8h35-9h00 (25 minutes)
 - Présentation du rapport du Comité Technique Paritaire (Présentation à faire par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ou son SG);
 - Présentation de l'état de la contribution du secteur privé à la croissance ; et des attentes du gouvernement vis à vis du secteur privé (présentation à faire par le ministre de l'Economie et des Finances ou son SG)
- 9h00-9h30 (30 minutes)
 - Questions/réponses sur la présentation du rapport du CTP
 - Questions/réponses sur la présentation de l'état de la contribution du secteur privé à l'économie nationale et des attentes du gouvernement
- 9h30-14h00 (4h30 heures)
 - Présentation des préoccupations des différents secteurs d'activité sur la base des résultats des travaux des rencontres sectorielles - 45 minutes par secteur dont 15 minutes de présentation et 30 minutes d'échanges ; pour ces 30 minutes d'autres membres du secteur concerné peuvent apporter des précisions ou la partie publique peut poser des questions de compréhension aux doléances exprimées par le secteur
 - Secteur industrie
 - Secteur commerce
 - Secteur agriculture y compris élevage, environnement, eau et assainissement
 - Secteur artisanat
 - Secteurs sociaux (éducation et santé)
 - Secteur des services
- 14h00-16h00 (2 heures)
 - Suspension et pause (préparation du gouvernement pour répondre aux doléances exprimées)
- 16h00-18h00 (2 heures):
 - Secteur par secteur, le premier ministre apporte des réponses techniques aux préoccupations soulevées;
 - Les ministres concernés peuvent aussi sur interpellation du premier ministre apporter des compléments de réponses

Journée 2 :

7h00-8h30 : Mise en place des participants secteur privé (pendant ce temps, le gouvernement se concerte sur les engagements à prendre

- 08h 00-10h30(2 heures)
 - Concertation des délégués du secteur privé sur les réponses du gouvernement et les engagements à prendre par le secteur privé
 - Concertation des membres du gouvernement sur les doléances du secteur privé et des engagements
- 10h 30-12h30 (2 heures)
 - Présentation du rapport de synthèse de la rencontre et des conclusions
 - Présentation du gouvernement de l'ensemble des engagements pris ; des grandes lignes des modalités de mise en œuvre ; des responsables et des délais de mise en œuvre si possible - présentation faite par le ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat
 - Présentation du secteur privé de l'ensemble des engagements pris - présentation faite par un représentant du secteur privé à désigner par ses pairs
 - Questions/réponses
- 12h30- 13h00
 - Fin de la journée
 - Mot de remerciement de la présidente de la CCI
 - Mot de clôture du premier ministre

NB. La RGSP en 1 jour a l'avantage de concentrer le tout en une journée ; mais il a l'inconvénient de donner un goût d'inachevé et des frustrations quand au temps de prise de parole. La RGSP en deux jours accorde plus de temps aux échanges, permet aux parties de murir les préoccupations et les engagements avant la conclusion des travaux et de sortir de la rencontre avec des résultats plus consistants.

2 L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'objectif de la présente étude est de faire un bilan général des onze éditions de la rencontre annuelle Gouvernement / Secteur Privé en vue de redynamiser le cadre de concertation pour l'émergence d'un secteur privé dynamique et compétitif.

La mission a été conduite par quatre consultants avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina (CCI-BF) et de la Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise (DGPE) du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA).

La méthodologie de travail s'est reposée sur quatre étapes principales : une rencontre de cadrage pour mieux cerner le contenu de la mission, une revue documentaire et une analyse des résultats des rencontres issus, des entretiens ciblés puis le traitement des données et la rédaction du rapport provisoire qui a été soumis aux observations du comité de pilotage de l'étude et à la validation lors des 3 ateliers sectoriels tenus respectivement les 21 juin (avec les acteurs des secteurs des services), le 22 juin (les acteurs des secteurs sociaux) et les 25 juin (les acteurs du commerce, de l'industrie et de l'agriculture). L'ensemble de ce processus a abouti à l'élaboration du présent rapport final qui sera restitué à la Rencontre Annuelle Gouvernement/Secteur Privé prévue le 30 juillet 2012 à Bobo Dioulasso.

La rencontre de cadrage : elle s'est tenue avec les membres du comité de pilotage de l'étude et a permis de préciser les termes de références, les objectifs et résultats attendus, de valider l'approche méthodologique et de convenir d'un calendrier de travail.

La revue documentaire : nous avons d'abord procédé à une première revue du fond documentaire portant sur les onze éditions principalement : (i) les documents de base instituant la rencontre elle-même et nommant ou modifiant les membres des différentes instances dont le Comité Technique Paritaire (CTP) et le Comité de Supervision (CS) ; (ii) les rapports des études thématiques; (iii) les comptes rendus et autres notes de communications relatifs aux conclusions des travaux de la rencontre annuelle; (iv) divers rapports et documents dont les documents de politiques ou stratégies ministérielles, les plans d'action de certaines organisations professionnelles, des études diverses, etc. Cette première revue documentaire avait un triple objectif : (i) comprendre le cadre global de l'étude et mieux cerner les enjeux de la mission ; (ii) identifier l'ensemble des parties prenantes et les catégoriser et (iii) élaborer les canevas et autres guides d'entretien.

L'analyse des résultats : l'analyse des résultats des RGSP s'est basée sur l'analyse des préoccupations et recommandations soulevées par le secteur privé lors des rencontres et les réponses y apportées par le gouvernement. Pour cette analyse, nous avons procédé à une revue exhaustive des rapports généraux et des rapports du Comité Technique Paritaire pour les onze éditions des rencontres gouvernement-secteur privé. Ce travail a permis de répertorier 630 préoccupations et recommandations que nous avons regroupées en environ 420 préoccupations distinctes dans une base des données. Un traitement statistique réalisé par la suite a permis de sortir des données concernant

les types de préoccupations abordées lors des RGSP, les types de réponses du gouvernement et le niveau de mise en œuvre effective des actions en réponse aux préoccupations. La base des données a aussi permis de mettre en exergue les préoccupations qui reviennent de façon récurrente⁵.

Les entretiens ciblés avec les différentes catégories d'acteurs : nous avons conduit des entretiens, principalement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso auprès de différentes catégories d'acteurs dont :

- (i) les commanditaires premiers de l'étude que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;
- (ii) les membres du Comité Technique Paritaire ;
- (iii) les leaders de certaines associations et organisations professionnelles du secteur privé ;
- (iv) les institutions d'appui au secteur privé ;
- (v) les points focaux ministériels ;
- (vi) certains départements et structures publics ;
- (vii) des entreprises et entrepreneurs pris individuellement dans certains secteurs ;
- (viii) des partenaires techniques et financiers.

Ces entretiens visaient un triple objectif : (i) discuter avec chacun des interlocuteurs ciblés sur son niveau de connaissance de ce cadre de Rencontre/Gouvernement Secteur Privé et son appréciation de la pertinence de l'événement ; (ii) recueillir son point de vue sur les effets et la pertinence des RGSP à plusieurs niveaux, y compris sur son secteur d'activité spécifique ou sur son entreprise lorsqu'il s'agit d'un entrepreneur (nous avons entre autre insisté sur ce qui pouvait être considéré comme avancées significatives au niveau de son secteur de métier ainsi que sur les contraintes majeures) ; (iii) de recueillir, plus globalement, leur avis et recommandation sur l'efficacité, l'efficacité, l'impact et la durabilité des acquis des RGSP.

Le traitement des données et la production du rapport : L'analyse des données issues de la revue documentaire et des entrevues a permis de produire le présent rapport qui sera soumis à la l'analyse critique d'un comité de pilotage de l'étude (composé de membres de la CCI-BF, du MICA et la MEBF) puis à la validation des participants aux différentes rencontres sectorielles.

⁵ Voir annexe pour le détail de la base de données.

3 RENCONTRE GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE, DE QUOI S'AGIT-IL ?

3.1 Historique et objectif de la rencontre

L'historique des RGSP remonte au temps des réformes drastiques des Programmes d'Ajustement Structurels(PAS). Ces réformes ont engendré du même coup la prise de mesures visant le retrait de l'Etat des secteurs productifs et un accroissement du rôle et du poids de plus en plus grand du Secteur Privé. Dès lors, le processus était en cours pour réformer l'administration en vue de réduire les effectifs de la fonction publique. Au plan financier, l'on assistera à l'harmonisation et la rationalisation de la fiscalité afin d'accroître à la fois les performances du secteur privé, mais aussi de réduire les déficits budgétaires. Ces changements ont inévitablement conduit à un nouveau type de rapports entre l'Etat et les acteurs du secteur privé.

C'est dans ce contexte que différentes réformes ont été engagées comme celles du système bancaire et la restructuration des organismes d'appui au secteur privé. Ces organismes d'appui réformés devaient connaître un autre type de management qui offrait au secteur privé l'opportunité de prendre en charge la fourniture de services de qualité aux entreprises.

Pour accélérer le processus, l'Etat a jugé nécessaire de créer dans un premier temps une structure ad hoc de concertation impliquant à la fois le secteur privé et le secteur public afin de susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes au changement, mais aussi pour instaurer un dialogue public/privé.

C'est à la suite de ce Comité ad hoc qu'une Commission de Concertation Etat/Secteur privé a été créée dans le souci constant du Gouvernement d'assurer plus de synergie entre le public et le privé, mais aussi pour garantir une meilleure circulation de l'information à tous les niveaux. Cette commission, mise en place en 1992 (arrêté n° 92-058/MICM/SG du 18 septembre 1992) et placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines de l'époque avait pour missions : (i) de participer à l'élaboration d'un contenu de programme visant à renforcer le cadre institutionnel d'appui et de promotion sur secteur privé ; (ii) d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de réformes approuvées par le Gouvernement et informer toutes les parties concernées par leur application ; (iii) enfin de participer à l'évaluation périodique de l'assistance technique aidant à la restructuration des 3 institutions d'appui que sont la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat (CCIA), le Conseil burkinabè des chargeurs (CBC) et l'Office national du commerce extérieur (ONAC).

La commission de Concertation Etat/Secteur privé a permis de jeter les bases d'un certain dialogue entre le Gouvernement et le Secteur Public. Il était animé par un président désigné sur la base de sa compétence, son indépendance, mais aussi son expérience sur le plan des réformes économiques. La composition des membres de cette commission avait été pensée de manière paritaire de sorte à réunir 12 représentants du public et 12 représentants du privé. Le financement de cette instance était assuré respectivement à 40, 30 et 30% par la CCIA, l'ONAC et le CBC.

Au nombre des résultats de cette commission on notera la restructuration juridique et la réorganisation des trois institutions ci-dessus cités (CCIA, CBC et ONAC) ainsi que le développement d'une synergie d'action et des relations de collaboration entre elles. Depuis, le processus de libéralisation de l'économie s'est accéléré et la volonté de l'Etat burkinabè de faire du secteur privé le moteur de la croissance s'est beaucoup accrue. Cela a permis de prendre conscience de la nécessité de poursuivre les réformes et les efforts d'amélioration du climat des affaires.

C'est dans ce contexte et suite à une série de dialogues et de concertations entre le gouvernement et certaines organisations du secteur privé que par arrêté N° 98-44/MCIA/SG/PASP du 3 août 1998, il a été décidé de mettre en place une Commission Permanente de concertation Etat/Secteur Privé. Cette commission permanente a remplacé la Commission de Concertation Etat/Secteur privé avec un élément nouveau : celui d'assurer une concertation permanente entre l'Etat et le Privé pour favoriser la prise en compte des intérêts du privé dans les décisions du Gouvernement sur les questions économiques.

De cette commission naîtra la Rencontre Annuelle Gouvernement/Secteur privé (RGSP) dont la première édition s'est tenue le 25 mai 2001 à Bobo Dioulasso. Depuis cette première édition, la rencontre annuelle s'est régulièrement tenue à Bobo Dioulasso capitale économique du Faso, suivant une périodicité annuelle. Au total 11 rencontres ont effectivement été organisées. Elle se tient habituellement en juillet, quelque fois en septembre, ou octobre pour la 8^{ième} rencontre, voir mai pour ce qui de la première (voir encadré n°2 pour le détail relatif aux dates de tenue des précédentes rencontres).

Encadré n°2 : Détail sur les dates de tenue des précédentes RGSP

Numéro	Année	Dates	Thème directeur
1	2001	25 Mai	Néant
2	2002	05 juillet	Néant
3	2003	18 juillet	Néant
4	2004	16 juillet	Néant
5	2005	7 et 8 juillet	Relance de l'investissement dans les secteurs productifs : contraintes, perspectives et attentes
6	2006	7 juillet	Quelle adéquation entre l'impératif d'accroissement des recettes de l'Etat et l'incitation à l'investissement par une fiscalité attractive ?
7	2007	28 septembre	Quelles mesures prioritaires pour l'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'un développement durable du secteur privé au Burkina Faso ?
8	2008	20 octobre	Décentralisation et secteur privé : quelle synergie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique ?
9	2009	28 septembre	Quelle stratégie de promotion du secteur privé dans le contexte actuel de crise économique ?
10	2010	19 juillet	Etat des lieux de l'investissement privé au Burkina Faso : quelles stratégies de relance ?
11	2011	18 Juillet	Enjeux et modalités de réalisation des projets de Partenariat Public-Privé pour la croissance économique au Burkina Faso

La RGSP permet de maintenir un dialogue permanent public/privé en vue d'aboutir à des réformes et à la prise de mesures pertinentes et efficaces qui pourraient permettre d'améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'investissement privé dans le pays. Elle permet également de recueillir sur le vif, lors de la rencontre, les préoccupations des entreprises auxquelles le Premier Ministre Chef du Gouvernement répond ou s'engage à apporter des solutions.

Par la suite, le souci d'assurer un meilleur suivi des engagements a amené à mettre en place d'autres instances dont le Comité Technique Paritaire et du Comité de supervision en 2002. Pour améliorer l'organisation en amont des rencontres, les études thématiques et les Rencontres sectorielles ont vu le jour.

C'est ainsi qu'en 2007 il a été institué les rencontres sectorielles pour aider à discuter en amont de certaines préoccupations et ainsi alléger la rencontre de Bobo-Dioulasso. Les rencontres sectorielles, qui concernent les 11 secteurs, sont organisées deux mois avant la rencontre annuelle sous la direction des ministres relevant des secteurs ministériels concernés.

Les études thématiques ont également été initiées par la suite en vue de confier à un consultant le soin de mener une réflexion en vue de présenter aux participants un exposé introductif qui devait leur permettre d'approfondir les échanges autour du thème de la rencontre. Une fois réalisée, les résultats de l'étude sont présentés aussi bien aux rencontres sectorielles qu'à la rencontre annuelle de Bobo Dioulasso.

Encadré 3 : Le déroulement des RGSP

- La RGSP est une rencontre annuelle qui a lieu durant une journée entière à Bobo Dioulasso. Aujourd'hui elle réunit environ 600 participants du secteur privé et du secteur public.
- Depuis 2007, la RGSP annuelle est précédée par 11 rencontres sectorielles qui ont lieu à Ouagadougou environ deux mois avant la tenue de la RGSP. Ces rencontres sectorielles regroupent les organisations professionnelles du secteur et leur ministère de tutelles. Les préoccupations spécifiques à chaque secteur sont débattues lors de ces rencontres et des éléments de réponses sont donnés. C'est à ces rencontres que les points à soumettre au Chef du Gouvernement à Bobo sont décidés.
- La RGSP est présidée par le Premier Ministre. Au niveau du secteur public sont présents d'autres départements ministériels. Au niveau du secteur privé sont présents les différentes organisations du secteur privé mais aussi des entrepreneurs individuels.
- Après les discours d'usage (Autorités locales, Président du comité d'organisation, représentant de la CCI) une présentation est faite sur une thématique confiée pour étude préalable à un consultant.
- Par la suite, le CTP présente son rapport de suivi de mise en œuvre des recommandations issues de l'édition précédente.
- Enfin, secteur par-secteur, les représentants des organisations professionnelles présentent leurs préoccupations, auxquelles le gouvernement essaie d'apporter des éléments de réponse. Sur certains sujets, des décisions sont prises pendant la rencontre même et des recommandations sont formulées par le chef du gouvernement qui donne des instructions aux départements ministériels concernés pour les mettre en application. Les autres sujets qui nécessitent une analyse plus poussée sont aussi confiés aux départements ministériels qui sont chargés de les étudier et de proposer des solutions.
- Chaque RGSP est sanctionné par un rapport général.

3.2 Parties impliquées

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une rencontre de deux entités : le secteur public et le secteur privé.

Au niveau de la partie publique : Le secteur public y est présent à son plus haut niveau à travers le Premier Ministre chef du Gouvernement, qui préside l'ensemble de la rencontre.

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat joue également un rôle majeur en tant que secrétariat de la rencontre. Il a en charge d'assurer l'organisation de la rencontre annuelle mais également de coordonner la mise en œuvre effective des recommandations issues de la réunion de la concertation. La présidence de ce Secrétariat est assurée par le Secrétaire Général du MICA avec le soutien technique de la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé (DGPSP) actuelle Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise (DGPE). Les principaux départements ministériels dont les missions sont en lien avec le secteur privé participent à la rencontre. Ces derniers y sont représentés à un très haut niveau par une ou deux personnes en plus du ministre.

Au niveau de la partie privée : La CCI-BF joue un rôle catalyseur pour mobiliser la participation du secteur privé à cette rencontre annuelle. Elle est chargée d'organiser les consultations en vue de recueillir les propositions du secteur privé quant au choix du thème de la rencontre. Elle participe également aux rencontres sectorielles par l'organisation pratique et la mobilisation des associations et groupements professionnels. Différentes organisations du secteur privé prennent part à cette rencontre. Il s'agit, de façon non exhaustive, des organisations comme le CNP, la MEBF, le GPI, l'ONECCA, l'ordre des pharmaciens, les organisations du secteur informel, les organisations professionnelles du secteur agricole, etc.

La société civile et les Partenaires Techniques et Financiers y participent également en tant qu'observateurs.

3.3 Format actuel de la rencontre

Le Premier Ministre chef du gouvernement assure la présidence de la rencontre annuelle de Bobo. C'est lui également qui approuve le choix définitif du thème de la rencontre⁶.

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat assure le secrétariat de la rencontre à travers la DGPE qui coordonne techniquement la rencontre. Elle est en charge d'organiser la concertation avec les organisations professionnelles du secteur privé pour identifier les propositions de thèmes à soumettre au Premier Ministre qui fait le choix définitif thématique de la rencontre. C'est elle qui organise également les

⁶ Les thèmes sont proposés par le MICA en concertation avec la CCI-BF puis validés par le Premier Ministre

rencontres sectorielles qui se tiennent avant la rencontre annuelle. Elle assure par ailleurs la coordination des travaux du CTP et prépare le rapport de ce comité à soumettre à la rencontre de Bobo Dioulasso.

Les autres départements ministériels : au niveau des autres départements ministériels, ce sont les ministres eux-mêmes qui participent aux rencontres annuelles. Ce sont eux également qui président les rencontres sectorielles.

Le Comité de Supervision (CS) : Il est composé du ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat qui assure la présidence du comité ; du ministre de l'Economie et des Finances, du ministre du Travail, du président de la CCI-BF et du président du Groupement Professionnel des Industriels du Burkina Faso. Il est chargé d'examiner les propositions faites par le CTP. Il se réunit une fois par trimestre pour examiner les difficultés liées à la mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre annuelle. Il élabore en principe un rapport semestriel qui est transmis au Chef du Gouvernement. Mais à ce jour, le CS n'a tenu aucune rencontre depuis sa création. Les raisons évoquées se résument à la surcharge des calendriers des ministres.

Le Comité Technique Paritaire (CTP) : Le CTP comme son nom l'indique est constitué de façon égalitaire par des représentants de l'administration et du secteur privé tous nommés par arrêté interministériel. Le CTP est présidé par le Secrétaire Général du MICA et se réunit une fois par trimestre. Il est chargé de valider de façon consensuelle le tableau récapitulatif des mesures qui est élaboré par le Secrétariat de la rencontre ainsi que le rapport qui sera présenté au Chef du gouvernement lors de la rencontre annuelle à Bobo et qui fait l'état de la mise en œuvre des recommandations et des difficultés rencontrées.

Les Points Focaux (PF) : Les points focaux sont désignés par leurs départements ministériels. Ils assurent le lien entre le Secrétariat de la rencontre et les différents ministères dans le suivi des mesures recommandées. Ils suivent pour le compte du CTP, la mise en œuvre des recommandations relevant de leurs départements ministériels respectifs. Ils sont en contact permanent avec le Secrétariat de la rencontre. Ils participent également aux rencontres sectorielles et à la rencontre annuelle. Ils sont souvent sollicités pour participer aux rencontres du CTP. Il n'existe pas de textes qui définissent avec précision leur mandat.

Le secrétariat du CTP : Ce Secrétariat est assuré par la DGSP, actuelle DGPE, conformément à l'arrêté portant création du CTP. La DGPE assure l'organisation pratique de la rencontre annuelle. A ce titre, il met en place un comité d'organisation qui est chargé de préparer l'ensemble de l'événement. En tant que secrétariat du CTP, la DGPE assure aussi la synthèse des recommandations issues de Bobo et suit leur état de mise en œuvre en lien avec les points focaux dans les différents départements ministériels. Elle prépare la tenue des rencontres du CTP et produit le rapport annuel de ce dernier à présenter à la rencontre annuelle par le SG du MICA.

Rappelons que la rencontre annuelle se tient une fois par année et durant une journée entière à Bobo Dioulasso. Au début de la journée, les autorités locales, le président du comité d'organisation en la personne du SG du MICA, la représentation de la Chambre

de commerce, prononcent les discours officiels. Pendant la journée également le CTP présente son rapport qui rend compte de l'état de mise en œuvre des recommandations des rencontres précédentes. Puis tour à tour, par sous secteur d'activité, les organisations professionnelles présentent leurs préoccupations, auxquelles le gouvernement essaie d'apporter des éléments de réponse. Sur certains sujets, des décisions sont prises pendant la rencontre même et des recommandations sont formulées par le chef du gouvernement qui donne des instructions aux départements ministériels concernés pour les mettre en application. Les autres sujets qui nécessitent une analyse plus poussée sont aussi confiés aux départements ministériels qui sont chargés de les étudier et de proposer des solutions. Les travaux sont sanctionnés par un rapport général qui est lu en plénière pendant la rencontre.

Après la rencontre, le MICA, à travers le Secrétariat de la rencontre procède à une revue des résultats de travaux et prépare le tableau des principales préoccupations et recommandations. Ce tableau est ensuite soumis à la validation du CTP et une fois que le consensus est obtenu (par tous les membres du CTP), le tableau des mesures/recommandations est envoyé aux différents ministères qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à leur mise en œuvre.

De même, avant les rencontres, il est organisé à Ouagadougou des rencontres sectorielles. Ces rencontres offrent un cadre de consultation préalable entre les acteurs par sous secteur, afin de faire le point de l'état de la bonne marche de leur métier et de définir les points qui seront soumis au Premier Ministre à Bobo Dioulasso. Ces rencontres sectorielles sont des cadres de validation également des études thématiques.

Notons que les rencontres sectorielles sont présidées par les ministres chef de file des secteurs concernés. Pour mieux organiser ces rencontres, le Premier Ministre a décidé par arrêté N° 2007-030/PM/SG/DAF du 25 octobre 2007 de revoir le dispositif organisationnel de ces cadres de rencontres sectorielles. Ainsi onze secteurs ont été retenus. Ce sont : (i) bâtiment et les travaux publics ; (ii) télécommunication, communication, technologie de l'information et de la communication ; (iii) transports ; (iv) secteurs sociaux (santé, éducation) ; (v) justice, travail, emploi ; (vi) commerce ; (vii) industries, énergie et mines ; (viii) agriculture, ressources animales et environnement ; (ix) banque et assurance ; (x) artisanat/art/tourisme/hôtellerie ; (xi) sécurité (gardiennage, convoyage de fonds, détective, etc.).

Enfin il est important de souligner que le financement de la rencontre est assuré principalement par la CCI-BF qui apporte annuellement une contribution d'environ 90 millions de FCFA⁷. A travers cette contribution, la CCI-BF assure les coûts de réalisation de l'étude thématique, les frais de tenue des rencontres sectorielles, les frais d'organisation logistique de la rencontre annuelle. L'Etat de son côté, finance la tenue des rencontres sectorielles et la rencontre annuelle de Bobo-Dioulasso à travers principalement la prise en charge des participants du secteur public à hauteur d'environ 35 millions de F CFA.

⁷ 77 millions, 85 millions et 94 millions de F CFA respectivement en 2009, 2010 et 2011 ; source CCI-BF.

3.4 Etapes et phases critiques de la RGSP depuis onze ans

Phase de réformes et d'avancées significatives : la première RGSP a été organisée en 2001. A cette époque, il n'y avait pas de rencontres sectorielles ni d'étude thématique, et le dialogue était direct. Ce dialogue direct a eu comme résultats majeurs d'enregistrer des avancées considérablement au niveau des réformes qui ont permis d'améliorer globalement l'environnement des affaires. Le consensus est total quant au fait que les premières années de la RGSP ont été productives en ce sens qu'elles ont permis d'enregistrer des résultats concrets. Les témoignages des acteurs privés s'accordent aussi sur une appréciation positive de cette période de dialogue direct. Les entrepreneurs interviewés se réjouissent du fait que l'administration a été dès lors plus accessible et plus à l'écoute du secteur privé.

L'instauration des rencontres sectorielles et des études thématiques en 2007 a permis au fil du temps, de «sortir du général pour aller vers le spécifique ». Dès lors les problèmes à résoudre étaient plus précis par secteur et demandaient donc plus de recul de la part du gouvernement avant de prendre des décisions.

Phase de ralentissement et de questionnement : Les entrevues ont révélées que la RGSP connaît un ralentissement depuis 2007. Les raisons évoquées sont nombreuses :

- Le temps que prend la restitution des études thématiques, ce qui ne laisse pas assez de temps pour le dialogue direct ;
- Le nombre de participants de plus en plus grand, ce qui ne favorise pas les échanges.

Mais le fait le plus marquant c'est que les entretenus ont relevé que le gouvernement a en effet le sentiment, depuis un certain temps d'avoir consenti beaucoup d'efforts en faveur du secteur privé sans voir un impact réel : augmentation significative des recettes fiscales, réduction significative du chômage et de l'insécurité. Tout ceci étant accentué par la crise mondiale de ces dernières années.

L'administration souligne également que les problèmes qui sont de plus en plus évoqués par le secteur privé sont des problèmes assez difficiles à aborder car le secteur privé lui aussi à sa part de responsabilité. C'est le cas de la fraude et de la corruption.

Enfin, l'Etat argumente être de plus en plus limité dans sa marge de manœuvre pour ce qui concerne certaines préoccupations qui sont de dimension sous-régionale et qui méritent en conséquence des concertations avec des instances et organisation non nationales. C'est le cas par exemple des tracasseries routières. Ces tracasseries ne sont plus subies par les opérateurs privés sur le territoire Burkina, mais plutôt au niveau des autres pays de la sous région. En plus de l'obligation de tenir compte des critères de convergence au niveau de l'UEMOA, il faut aussi considérer les problématiques qui doivent être résolues dans le cadre plus global de la CEDEAO.

Certains acteurs du secteur privé quand à eux reprochent au gouvernement de faire le « sourd » ou de faire de la RGSP « un simple exercice de classe » en ce sens qu'une fois par année, on écoute les gens, on se propose de trouver des réponses à leurs contraintes sans jamais y revenir. Le secteur privé dit attendre des mesures concrètes à

propos de gros problèmes tels que la fraude, la corruption, le coût des facteurs de production notamment l'électricité et certains problèmes spécifiques à certains secteurs tels que les médicaments de la rue qui affectent les performances des pharmacies, la fraude qui tue de plus en plus certaines industries, etc.

Tout ceci est aggravé par le fait que le secteur privé lui-même arrive de façon dispersée à la rencontre. Malgré la coordination assurée par la CCI-BF et la CNPB, on dénombre un nombre important d'organisations souvent dans un même secteur, et les communications sont faites sans aucune concertation ni coordination entre les uns et les autres lors des travaux de Bobo.

Phase de reprise de conscience et de relance : Depuis 2011, le gouvernement tout comme le secteur privé semble ouvert à discuter autour du format et du contenu des rencontres pour repartir sur des bases plus efficaces. Les entretiens ont révélé un consensus du secteur public comme du secteur privé sur la nécessité de maintenir la RGSP comme cadre de dialogue permanent entre les deux parties.

Depuis la crise sociale qui a ébranlé le pays en 2011, la prise de conscience est totale quant au rôle du secteur privé dans la résorption du chômage. Le Gouvernement privilégiant le dialogue et la concertation comme moyen d'apaisement des tensions.

Le secteur privé quant à lui est conscient qu'il doit mieux s'organiser et continuer à interpeller l'Etat sur certains problèmes résiduels qui persistent, qui freinent le développement des entreprises et menacent fortement certains secteurs. On assiste de plus en plus à un réveil de certaines organisations professionnelles pour prendre à bras le corps les problèmes qui minent leur secteur.

4 LES RESULTATS DES RENCONTRES GOUVERNEMENT/ SECTEUR PRIVE

Un volet important du bilan des onze éditions des rencontres gouvernement secteur privé concerne l'évaluation des résultats de ces rencontres. Dans l'approche communément acceptée de l'évaluation des interventions publiques, l'analyse des résultats, c'est à dire les réalisations directes d'une intervention, intervient avant l'analyse des impacts, ou les effets à long-terme d'une intervention.

Pour rappel, les RGSP ont essentiellement pour objectifs d'améliorer le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé et de trouver des solutions aux préoccupations du secteur privé. Dans ce chapitre, afin d'apprécier les résultats des RGSP, nous analyserons la typologie des préoccupations traitées lors des rencontres, la manière dans laquelle le gouvernement répond aux préoccupations, les mesures prises en conséquence des RGSP et les préoccupations qui posent problème dans leur résolution - les préoccupations « permanentes » et les préoccupations « récurrentes ».

L'impact des RGSP, les effets induits directement ou indirectement des RGSP sur le climat des affaires, le développement du secteur privé et l'économie nationale, feront l'objet d'un examen dans le chapitre suivant.

4.1 Méthodologie de l'analyse des résultats

L'analyse des résultats est basée sur une revue exhaustive de toutes les préoccupations/ recommandations, les engagements et les annonces de mesures prises contenus dans les rapports généraux et les rapports du Comité Technique Paritaire pour les onze éditions des rencontres gouvernement-secteur privé (2001-2011). 630 préoccupations/recommandations ont été relevées et regroupées en 418 préoccupations distinctes dans une base de données Excel.

Les préoccupations soulevées par le secteur privé ont été catégorisées par thématique et par secteur d'activité dans la base des données (cf. tableau 1 et tableau 2). Ont été employées pour la catégorisation huit thématiques choisies sur la base de l'analyse du contenu des préoccupations soulevées, et 13 catégories sectorielles, choisies essentiellement sur la base des secteurs retenus pour les rencontres sectorielles en 2007. Chaque préoccupation correspond à un seul thématique et à un seul secteur dans la catégorisation. Le listing des préoccupations a permis de dégager non seulement les thématiques et les secteurs d'activités les plus fréquemment abordés lors des rencontres, mais également les préoccupations permanentes et récurrentes (cf. Tableau 3 pour les définitions). Les réponses apportées aux préoccupations par le gouvernement ont également fait l'objet de catégorisation (cf. tableau 4).

Par la suite pour évaluer la mise en œuvre effective des actions en réponse aux préoccupations, l'équipe des consultants a recherché des informations sur les mesures et actions prises sur la base des sources documentaires (rapports CTP, rapports *Doing Business*, articles presse, lois et textes en vigueur, etc.) et de l'expertise des personnes ressources. Dans les cas où le Gouvernement a pris un engagement nous avons évalué le niveau de mise en œuvre de l'engagement en question sur une échelle de cinq

valeurs allant de 0 à 1 (zéro étant une situation où l'engagement n'a pas du tout été réalisée tandis qu'un représentent la situation où l'engagement en question a été complètement réalisée). Pour l'analyse du niveau de mise en œuvre des engagements nous avons choisi d'exclure de l'analyse les préoccupations mentionnées pour la première fois en 2011. En effet, nous estimons que le laps de temps entre la tenue de la rencontre et le travail d'analyse était un peu court pour se prononcer sur la réalisation effective des engagements. La notation a permis de dégager de manière chiffrée une appréciation du niveau de mise en œuvre des engagements qui ont été pris par le gouvernement⁸.

Une des limites principales du travail d'analyse des résultats des RGSP est liée au fait de se baser sur le contenu des rapports généraux et les rapports annuels du CTP. Ces rapports ne sont pas toujours complets (cette défaillance est d'ailleurs évoquée dans certains rapports des RGSP) et peuvent refléter un choix des rapporteurs sur les informations à inclure. On constate que les préoccupations soulevées lors des premières éditions (2001 – 2004) sont relativement réduites en comparaison des éditions intervenues à partir de 2005.

Il faut aussi signaler que, par contrainte du temps, les rapports ou documents des rencontres sectorielles (instituées depuis 2007) n'ont pas été analysés en détail. Dans la mesure où plusieurs préoccupations soulevées lors des rencontres sectorielles trouvent des éléments de réponse de la part du gouvernement, et normalement, seules les questions n'ayant pas trouvées de réponse ou ayant un caractère transversal sont analysées au cours de la rencontre annuelle, l'appréciation du niveau de réalisation des engagements pourrait être moins élevé à cause de la non-prise en compte des résultats de ces rencontres sectorielles.

Enfin, en l'absence de données détaillées pour dresser une pondération, nous avons considéré que tous les engagements ou mesures de mise en œuvre avaient le même poids. Ce choix comporte certainement un biais puisqu'il ne fait pas de distinction entre préoccupation mineure et majeure. (C'est la même note qui est attribuée à une action qui a été complètement réalisée en réponse à une préoccupation mineure et facile à résoudre qu'à celle qui concerne une action qui a été complètement réalisée en réponse à une préoccupation majeure dont la résolution aura un impact probablement plus important sur le monde des affaires).

Nonobstant ces limites, l'approche utilisée permet d'avoir une idée approximative du taux de mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement.

Pour plus de détails sur la notation voir la base de données complète qui est annexée au rapport.

⁸ En l'absence d'information sur les engagements pris par la partie privée, l'analyse s'est focalisée sur l'analyse de la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement

Tableau 1 : Les catégories des préoccupations suivant les thématiques

Thématique	Description
1. Réglementation commerciale	Questions relatives à la réglementation et le climat des affaires (procédures administratives, licences et permis, mesures contre la fraude, réglementation des professions) hormis les questions liées à la fiscalité et aux marchés publics
2. Fiscalité	Questions liées à la fiscalité et les droits de douane
3. Renforcement des capacités et accompagnement	Questions liées à la formation, au renforcement des capacités financières et matérielles, à l'accompagnement et à la promotion d'un secteur par le gouvernement
4. Marchés publics	Questions liées à la gestion des marchés publics
5. Facteurs de production et infrastructures	Questions liées aux facteurs de production (électricité, eau, télécommunications) et aux infrastructures de base pour faciliter la production économique
6. Finances	Questions liées à l'accès au financement pour les entreprises
7. Partenariat gouvernement - secteur privé	Questions liées à la coopération et le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé (par exemple, mise en place des cadres de concertation sectoriels, instauration des journées portes ouvertes dans les départements ministériels)sauf les préoccupations et mesures liées au format des rencontres qui sont considérées comme des facteurs d'efficacité interne des RGSP.
8. Planification économique	Questions liées à l'aménagement du territoire, le développement local, l'intégration régionale et la cohérence des politiques du gouvernement

Tableau 2 : Les catégories des préoccupations suivant les secteurs d'activité

Secteur d'activité	Description
Agriculture, ressources animales et environnement	Il s'agit ici des 11 secteurs qui ont été retenus depuis 2007 pour les rencontres sectorielles. Les préoccupations sont attribuées au secteur qui est directement concerné par la préoccupation. Si plusieurs secteurs sont concernés, la préoccupation est catégorisée comme transversale.
Artisanat, art, tourisme, hôtellerie	
Banque et assurance	
Bâtiment et travaux publics	
Commerce	
Industrie, énergie et mines	
Justice, travail, emploi	
Sécurité (gardiennage, convoyage de fonds, détective, etc.)	
Secteurs sociaux (santé, éducation, etc.)	
Télécommunications, communication, technologie de l'information et de la communication	
Transports	
Transversal	Toute question qui touche à plus d'un secteur ou bien à tous les secteurs d'activités
Associatif	Revendications liées à un seul groupe spécifique (une association, une société, ...).

Tableau 3 : Les catégories des préoccupations selon la fréquence

Fréquence	Description
Préoccupation permanente	Une préoccupation qui a été soulevée à chaque édition des RGSP depuis 2001. Quatre préoccupations de ce type sont relevées.
Préoccupation récurrente	Une préoccupation qui a été soulevée cinq fois ou plus depuis 2001.

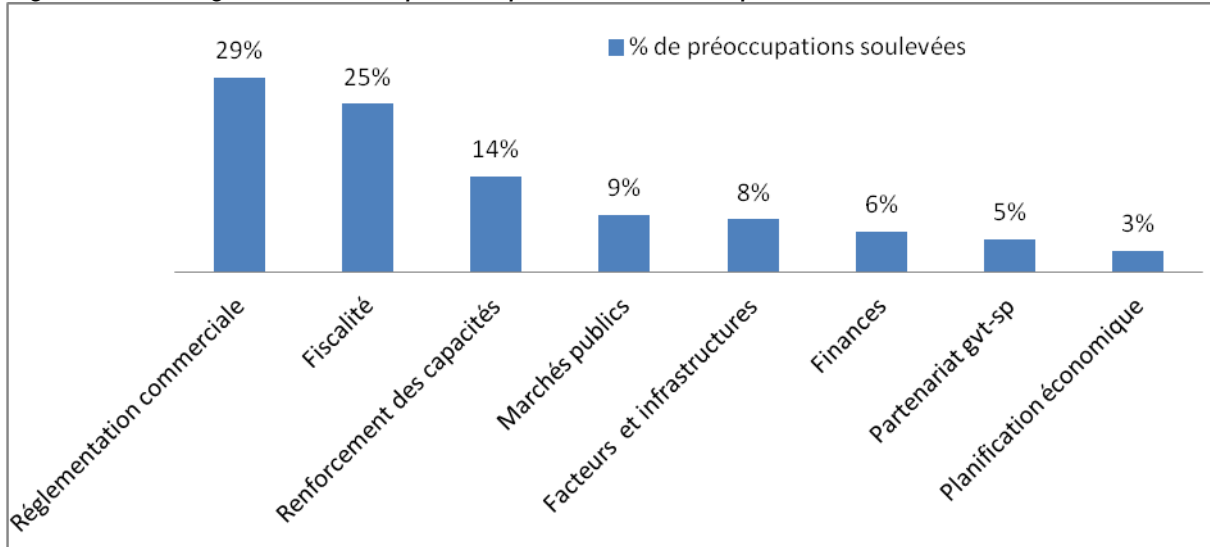
Tableau 4 : Les catégories des réponses du gouvernement

Type de réponse	Description
Engagement	Le gouvernement s'engage explicitement ou implicitement à traiter la préoccupation. Une promesse d'examiner la question est considérée comme un engagement dans la mesure où le gouvernement devrait dans ce cas aboutir au moins à une réponse claire au secteur privé, si non une action concrète. Dans les cas où des actions liées à une préoccupation spécifique ont été trouvées sans qu'il y ait eu mention explicite d'un engagement de la part du gouvernement, on a considéré que le gouvernement a implicitement pris un engagement.
Explication / justification	Le gouvernement estime que la préoccupation n'est pas fondée et justifie ou explique la situation actuelle
Actions déjà réalisées	Le gouvernement estime que la préoccupation a déjà été adressée de manière satisfaisante par des actions passées
Pas de réponse	Le gouvernement apparemment ne donne aucune réponse à la préoccupation. Ont été classés dans cette catégorie les cas où on trouve aucune réponse du gouvernement ni dans les rapports ni dans d'autres sources. Des cas n'ayant pas eu de réponses directes de la part du gouvernement lors des rencontres mais ayant fait l'objet d'une action par la suite sont classés dans la catégorie « engagement ».
Engagement /mesures sans préoccupation directe	Le gouvernement annonce dans les rapports un engagement ou une mesure prise qui n'est apparemment pas en lien avec une préoccupation précise exprimée lors des rencontres.

4.2 Les préoccupations / recommandations

Sur onze années, 630 préoccupations / recommandations ont été répertoriées dans les rapports généraux et les rapports annuels du CTP ; cela indique qu'en moyenne environ 60 préoccupations sont exprimées par le secteur privé à chaque rencontre. On constate que le nombre des préoccupations consacrées dans les rapports a augmenté au fil des années et en moyenne environ 80 préoccupations sont relevées chaque année à partir de 2005.

Figure 1 : Catégorisation des préoccupations : thématiques



La majorité des préoccupations soulevées lors des RGSP concernent des questions de réglementation commerciale (29%) et de fiscalité (25%) (Cf. Figure 1). On constate que les préoccupations et recommandations pour ces deux thématiques sont souvent très précises. En matière de réglementation commerciale les questions ont notamment trait à la réglementation de certaines professions/secteurs d'activités, à la réglementation du travail, à la facilitation de l'obtention de documents administratifs et à la lutte contre la fraude et contre les tracasseries administratives sur les routes.

En matière de fiscalité, les préoccupations portent souvent sur l'exonération des produits/services spécifiques de la TVA et/ou des droits de douanes, la réduction des taxes spécifiques, la révision des procédures concernant les chèques roses, la révision de l'article 520 relatif à la caution en matière de redressement et l'allègement des contrôles fiscaux. De manière générale, la préoccupation du secteur est de baisser la pression fiscale et d'élargir l'assiette fiscale pour plus d'équité.

La thématique « renforcement des capacités » regroupe 14% des préoccupations ayant trait notamment à la mise en place ou au renforcement des fonds d'appui et des subventions, à la mise en place des formations au profit des différents secteurs et/ou acteurs et à la structuration des filières, notamment agricoles. On constate que le secteur d'activité « Agriculture, ressources animales et environnement » formule des préoccupations / recommandations allant dans le sens d'un renforcement des capacités beaucoup plus que la moyenne – 46% des préoccupations de ce secteur concernent le renforcement des capacités, contre 14% en moyenne pour l'ensemble des secteurs.

Les préoccupations au niveau de la thématique « marchés publics » (9% des préoccupations) ont trait surtout à l'allègement des procédures d'obtention des marchés publics, à la réduction des délais de paiement des factures, à la simplification des procédures d'enregistrement des contrats et à l'amélioration de la gouvernance dans l'attribution des marchés publics.

Seulement 8% des préoccupations sont liées aux questions de facteurs de production et infrastructures, cependant dans ce domaine il y a une préoccupation importante qui revient à chaque édition concernant le coût de l'électricité. Les autres préoccupations de cette thématique ont trait notamment à l'aménagement des zones industrielles et des zones économiques, au désenclavement routier, à la réduction du fret aérien, ferroviaire et/ou routier et à l'accès à l'internet.

En matière des finances, qui compte pour seulement 6% des préoccupations, on constate également des préoccupations récurrentes importantes concernant notamment la mise en place des fonds de garantie et des fonds d'investissement dédiés aux PME afin de faciliter l'accès aux financements pour les entreprises.

Pour la thématique « Partenariat gouvernement-secteur privé » (5% des préoccupations) on a trait surtout à la mise en place des cadres de concertations entre les acteurs de certaines filières/secteurs et à l'appui de l'Etat pour mener certaines négociations (dans le cadre des Accords du Cotonou, facilitation de l'accès aux visas étrangers, ...).

Enfin, la thématique « Planification économique » (3% des préoccupations) concerne surtout des questions de déconcentration économique et de promotion de l'investissement au niveau local.

L'influence des thèmes annuels sur les préoccupations soulevées par le secteur privé n'est pas toujours très évidente, et ceci semble être encore plus le cas depuis l'institutionnalisation des études annuelles réalisées par des consultants externes en 2007. Dans la plupart des cas, il y a juste quelques recommandations faites, souvent assez superficielles, en rapport avec le thème de l'année et la majorité des points évoqués par le secteur privé par la suite n'ont aucun lien avec ce thème.

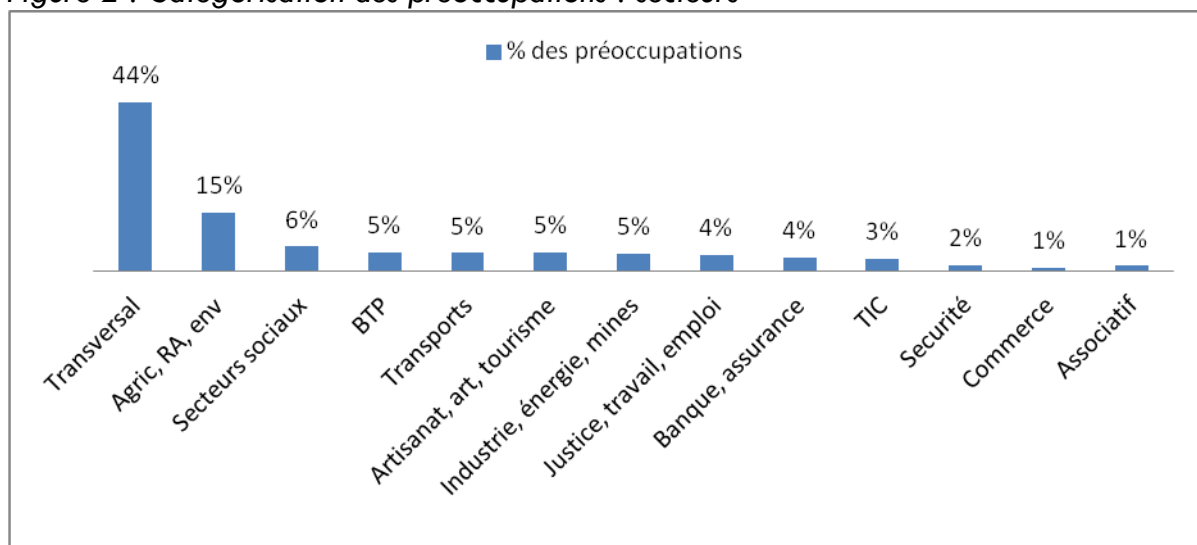
En ce qui concerne la catégorisation selon les secteurs d'activités, 44% des questions soulevées par le secteur privé sont transversales, dans le sens qu'ils ne concernent pas qu'un seul secteur (cf. Figure 2). Si on y ajoute le secteur « Justice, travail, emploi » qui est effectivement plutôt une thématique transversale à l'ensemble des secteurs d'activité, on arrive à presque la moitié des préoccupations (48%). Ceci indique que la rencontre annuelle est effectivement une plateforme permettant d'aborder de questions importantes pour le secteur privé dans son ensemble. Néanmoins, la majorité des préoccupations soulevées restent sectorielles ce qui peut suggérer une efficacité insuffisante des rencontres sectorielles qui précèdent la rencontre annuelle.

Au niveau des questions qui sont spécifiques à un secteur, il y a une prépondérance du secteur « Agriculture, ressources animales et environnement » (15% de l'ensemble des préoccupations), ce qu'on peut considérer comme normal dans la mesure où les activités agropastorales occupent plus de 80% de la population burkinabè. Néanmoins on constate une prépondérance particulièrement forte de ce secteur dans le cadre des préoccupations soulevées lors de la RGSP de 2011.

Les secteurs sociaux, qui représentent 6% des préoccupations, n'ont rejoint les RGSP qu'en 2007. Les autres secteurs ont plus ou moins le même poids dans les

préoccupations sauf les secteurs du commerce et de la sécurité. Pour le secteur du commerce, la plupart des questions évoquées par les organisations professionnelles de commerçants lors de rencontres ont une portée plurisectorielle et se retrouve donc dans la catégorie « transversal ». Pour ce qui concerne la sécurité, on constate que le secteur est relativement peu développé⁹. Au-delà de ces deux secteurs on note également une minorité de préoccupations qui sont d'ordre associatif. Ces types de préoccupations ne devraient normalement pas avoir leur place à la rencontre annuelle et en général ne sont pas pris en compte par le CTP dans le rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Figure 2 : Catégorisation des préoccupations : secteurs



4.3 Les réponses du gouvernement

Les réponses du gouvernement aux préoccupations évoquées sont soit données sur le champ et consignées dans le rapport général de la rencontre de l'année en question, soit données à l'édition suivante, voire encore plus tard, et décrites dans le rapport CTP ou bien dans le rapport général des années suivantes.

De manière globale, il ressort que le gouvernement répond aux préoccupations soulevées en prenant un engagement dans 59 % des cas (cf. Figure 3). Ce sont des cas où on peut considérer que le dialogue entre le gouvernement et le secteur privé est fluide : les préoccupations du secteur privé sont comprises et jugées pertinentes. Les thématiques qui suscitent le plus souvent des engagements de la part du gouvernement sont : Partenariat gouvernement-secteur privé, Réglementation commerciale et Facteurs de production et infrastructures. Les thématiques Finances et Renforcement des capacités, par contre, reçoivent des engagements pour seulement la moitié voire moins des préoccupations soulevées (cf. figure 4)

⁹ Environ 190 sociétés employant 17 000 personnes (Source : Journal *Le Pays* du 3 mai 2012)

Dans 19 % de cas le gouvernement ne donne pas une réponse favorable aux préoccupations soulevées, estimant soit que la question a été traitée de manière satisfaisante par des actions déjà réalisées (4% de réponses), soit que la question n'est pas bien fondée (15% de réponses). Dans ce dernier cas la réponse du gouvernement est une explication ou une justification de la situation actuelle. Du côté positif, ces types de réponse démontrent que les rencontres sont une occasion pour le gouvernement de clarifier certaines questions pour le secteur privé et donc améliorer la compréhension entre les deux parties. Du côté négatif, cela peut traduire un manque de compréhension et éventuellement manque d'ouverture du gouvernement envers le secteur privé. Les réponses du type «action déjà réalisée » concernent surtout les thématiques Renforcement des capacités (38% de ce type de réponse) et Réglementation commerciale (19%). Les questions liées à la fiscalité font souvent part de clarifications par le gouvernement ; presque la moitié des réponses du type «explication/justification» concerne ce thème. Un quart concerne des questions liées à la réglementation commerciale.

Figure 3 : Types de réponses du gouvernement

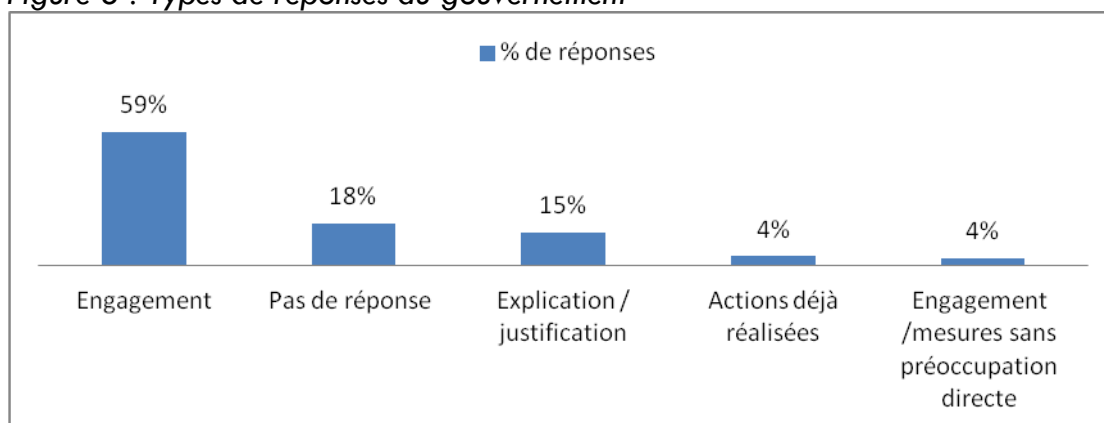
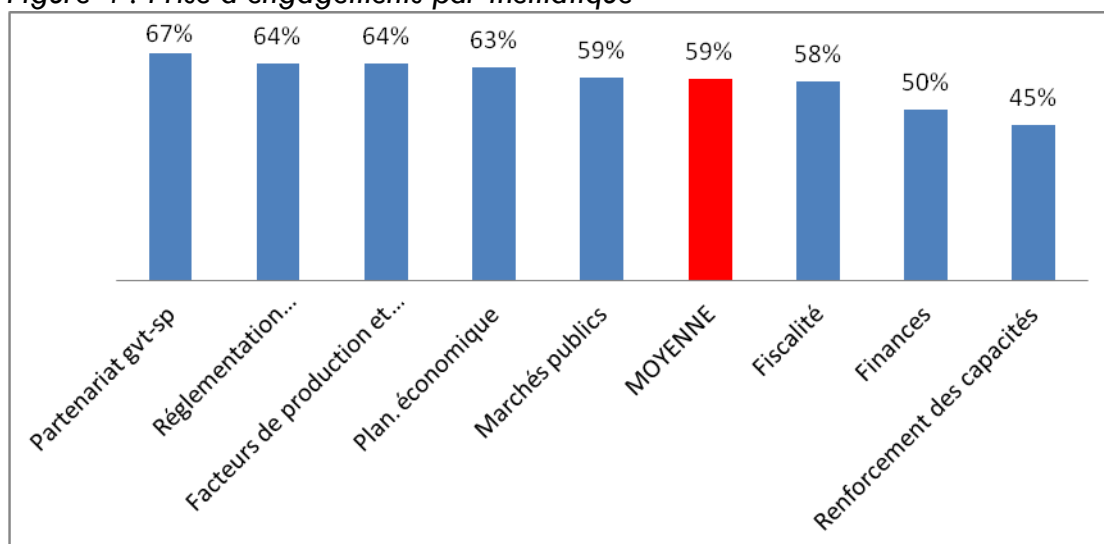


Figure 4 : Prise d'engagements par thématique



18% des préoccupations ne reçoivent apparemment aucune réponse de la part du gouvernement, ni au niveau des intentions signalées dans les rapports, ni au niveau des

actions prises. Le manque de réponse peut être motivé dans certains cas par une estimation de la part du gouvernement que la revendication n'est pas prioritaire, par exemple on constate que quatre sur six revendications «associatives» répertoriées n'ont pas reçu des réponses (les réponses aux deux autres ont consisté en explication).

Enfin, il y a 4% de «réponses» qui semblent être des prises d'engagement ou des annonces de mesures pris sans correspondance directe à une préoccupation exprimée lors des rencontres.

4.4 Actions menées en réponse aux préoccupations

A la section précédente, on a vu que le gouvernement répond à 59% des préoccupations soulevées par un engagement. La notation du niveau de réalisation de ces engagements pris par le gouvernement donne un niveau global de 70% ; plus de deux tiers des engagements pris par le gouvernement lors des RGSP sont respectés (cf. Tableau 5).

Quand on évalue le niveau de réalisation des engagements sur l'ensemble des préoccupations exprimées (c'est-à-dire toutes les préoccupations indépendamment du type de réponse donnée par le gouvernement – explication, pas de réponse, ...) on atteint un niveau de 42%. Autrement dit, 2 sur 5 préoccupations du secteur privé exprimées lors des rencontres aboutissent à une prise d'action concrète. Si on suppose que quand le gouvernement répond avec une réponse de type «action déjà réalisée» des mesures adéquates ont effectivement déjà été prises pour la résolution de la préoccupation soulevée, et on ajoute les réponses de ce type à la notation des engagements réalisés, on atteint un niveau de résolution des préoccupations de 47%.

Tableau 5 : Niveau de réalisation des engagements

Niveau de réalisation	Notation
Niveau de réalisation des engagements sur l'ensemble des engagements	70%
Niveau de réalisation des engagements sur l'ensemble des préoccupations soulevées	42%
Niveau de réalisation des engagements + actions déjà réalisées sur l'ensemble des préoccupations soulevées	47%

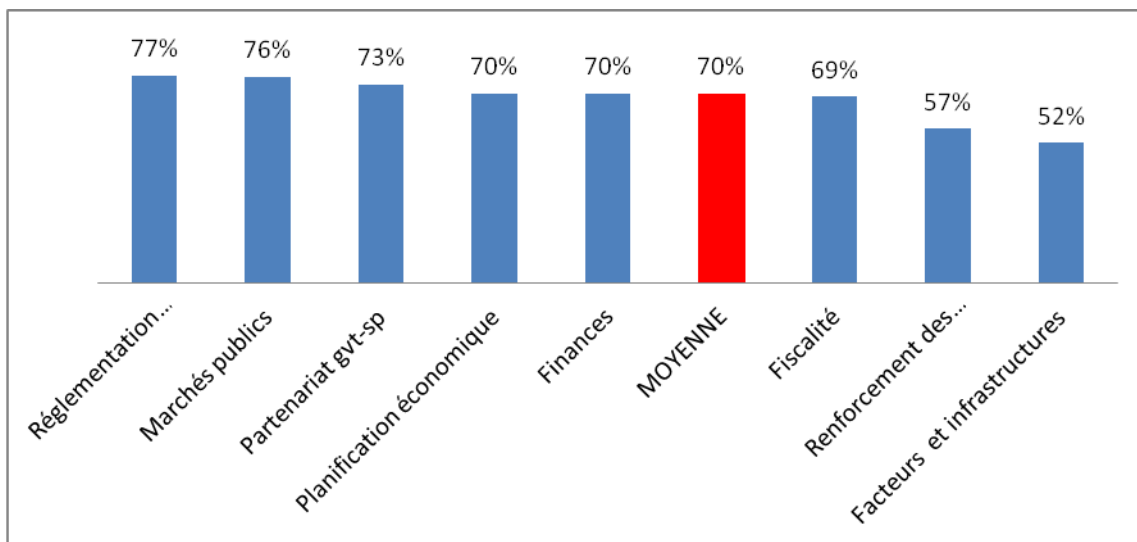
L'analyse du niveau de réalisation des engagements (cf. Figure 5) par thématique dévoile que le niveau est le plus élevé sur les questions de réglementation commerciale (77%), domaine dans laquelle le gouvernement a concentré beaucoup d'efforts qui ont fait du Burkina Faso un des 4 meilleurs réformateurs sur les indicateurs *Doing Business* ces cinq dernières années¹⁰. Le gouvernement est aussi relativement efficace dans le respect de ses engagements en matière des marchés publics, du partenariat gouvernement-secteur privé et de la planification économique. La thématique « fiscalité » qui regroupe un nombre important de préoccupations du secteur privé a un niveau de réalisation de 69%, légèrement en dessous de la moyenne. On constate que le gouvernement a du mal à mettre en œuvre ses engagements en réponse aux contraintes vécues par le secteur privé en matière de renforcement des capacités et surtout en matière de facteurs de production et d'infrastructures, thématique pour lequel le niveau de réalisation n'est que de 52%, bien en deçà de la moyenne qui est de 70%.

Si le niveau du respect de ses engagements par le gouvernement est assez bon (plus de 2 sur 3 engagements respectés), on constate qu'il faut souvent un laps du temps

¹⁰Cf. Banque Mondiale /IFC. *Doing Business* 2011.

important avant que le gouvernement ne parvienne à la réalisation des mesures promises. La même préoccupation est évoquée à plusieurs éditions avant de trouver une réponse concrète. L'exemple de la question de la TVA sur les emballages illustre bien ce fait. Le problème a été posé par le secteur privé à la toute première édition des RGSP puis au cours de trois autres éditions (entre 2002 et 2007) soit un total de quatre fois avant que le problème ne soit effectivement résolu.

Figure 5 : Niveau de réalisation des engagements par thématique



4.5 Préoccupations permanentes/récurrentes

Lors de RGSP il y a certaines préoccupations récurrentes qui sont évoquées d'année en année et qui méritent une analyse particulière. Dans les lignes qui suivent on s'attardera sur l'analyse de ces types de préoccupations que nous nous proposons de classer en deux catégories : les préoccupations permanentes et les préoccupations récurrentes. Est considérée comme étant une préoccupation permanente toute préoccupation qui revient à chacune des RGSP. A côté de ces dernières nous avons également les préoccupations récurrentes qui reviennent sur la table avec une fréquence importante ; nous avons relevé dans cette catégorie les préoccupations citées durant au moins cinq RGSP.

On relève quatre préoccupations qu'on pourrait caractériser comme étant persistantes ; ce sont des préoccupations qui ont été soulevées sous une forme ou une autre à chacune des éditions et ce depuis le lancement des rencontres en 2001 (cf. Tableau 6). Il s'agit :

- du coût des facteurs, spécifiquement le coût et la disponibilité de l'électricité
- de l'accès au financement pour les entreprises
- de la lutte contre la fraude
- du poids de la fiscalité

Le gouvernement essaie d'apporter plusieurs éléments de réponse à ces préoccupations mais elles représentent des problématiques profondes qui ne sont pas faciles à résoudre et c'est ainsi qu'elles reviennent sur la table chaque année. On constate que dans le cas des questions relatives à la fiscalité, les préoccupations et recommandations sont souvent formulées de manière très spécifique par le secteur privé, ce qui facilite sans doute la réponse du gouvernement.

Pour les trois autres préoccupations la formulation des recommandations reste plus générale, au point qu'on retrouve pratiquement les mêmes phrases dans les rapports d'année en année. Quelques recommandations spécifiques néanmoins sont faites : la création d'un fonds capital risque et de fonds d'investissement, la création des divers fonds de garantie, le financement des projets de jeunes, l'organisation de campagnes de sensibilisation sur des questions financières pour la question de l'accès aux financements ; la promotion de l'énergie solaire, la réduction du coût de carburant pour les industriels, la promotion des investissements privés dans le domaine énergétique pour la question du coût de l'électricité.

Comme ci-dessus mentionné, le gouvernement consent des efforts considérables à ces quatre questions et on constate que diverses commissions et instances ont été créées pour traiter de manière spécifique, trois des quatre préoccupations permanentes, à savoir :

- La Commission chargée de l'analyse des résultats de l'étude tarifaire de l'électricité
- La Commission Nationale de Lutte contre la Fraude
- La Commission Nationale de la Fiscalité et la Cellule d'Analyse et de Suivi de la Politique Fiscale.

Les principales actions entreprises par le gouvernement en réponse à ces quatre préoccupations permanentes sont résumées dans le Tableau 6 ci-dessous. Il convient de signaler qu'au delà du coût de l'électricité, des avancées significatives ont été faites au niveau du coût d'autres facteurs, notamment la téléphonie et l'internet.

Tableau 6 : Préoccupations permanentes

PREOCCUPATION ET SA FORMULATION	PRINCIPALES ACTIONS PRISES	Préoccupation solutionnée ?
<p><u>Coût et disponibilité de l'électricité</u> Le coût élevé de l'électricité entrave gravement la compétitivité du secteur privé, notamment des industriels. Les recommandations dans ce domaine ont concerné surtout la réduction du coût de l'électricité, soit pour l'ensemble des entreprises, soit pour les industries en particulier. Il n'y a que peu des recommandations et suggestions de stratégies précises de la part du secteur privé dans le domaine, comme par exemple, la promotion de l'énergie solaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Libéralisation du secteur de l'énergie (2002) • Renforcement de l'offre en électricité, à travers plusieurs actions depuis 2001, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des interconnexions Férékessedougou – Bobo Dioulasso, Bobo Dioulasso – Ouagadougou ; mise en service de l'interconnexion avec le Ghana prévue pour 2014 - Subventions régulières du DDO et du fuel destinés à la production de l'électricité par la SONABEL. De fois la SONABEL subit des pertes considérables à cause de ces subventions. - Mise en place de la centrale thermique de Komsilga à Ouagadougou en 2012 - Décision de recruter un producteur indépendant d'électricité pour fourniture de 70MW extensible à 100MW en 2012 • Elaboration en 2010 d'une Stratégie nationale des énergies renouvelables qui s'appui sur le solaire et les biocarburants • Promotion de l'offre en énergie solaire : subvention de l'UE et de l'AFD à la SONABEL pour construction de la première centrale de l'énergie solaire du pays à Zagtoui qui devrait être opérationnelle courant 2013 et produire 20MW. Elle sera la plus grande centrale solaire en Afrique subsaharienne. • Lancement d'une étude en 2004 sur la tarification de l'électricité, notamment pour les industriels. L'étude a connu des difficultés par manque de données pour déterminer le poids réel du coût de l'électricité sur les charges; pas abouti par manque de collaboration des industriels dans la détermination du poids réel du coût de l'électricité sur leurs charges. En 2011, suite à la signature d'une convention avec la Banque mondiale, l'étude a été transférée à la MEBF. 	<p>Non Malgré plusieurs efforts importants consentis par le gouvernement le coût d'électricité au Burkina reste très élevé</p>

PREOCCUPATION ET SA FORMULATION	PRINCIPALES ACTIONS PRISES	Préoccupation solutionnée ?
<p><u>Accès au financement</u> Le faible accès au crédit est un goulot d'étranglement principal pour les entreprises au Burkina. Les recommandations spécifiques concernent notamment la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux PME, des fonds de garantie et d'un fonds capital risque. Les acteurs sectoriels ont tendance de fois à réclamer des instruments spécifiques à leur secteur, par exemple, un fonds de garantie pour les artisans, une banque de financement du secteur de l'élevage, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Banque de l'Habitat en 2006 • Adoption de la stratégie nationale de la micro-finance et son plan d'actions en 2006 • Mise en place du Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes en 2007 • Restructuration du Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social en Fonds national de financement en 2008 avec pour mission le financement des entreprises et la diffusion par cession des actions détenues dans son portefeuille. Ce fonds avait un encours total de crédit de 1,4 milliards de FCFA au profit de 52 entreprises pour l'exercice 2009-2010. • Opérationnalisation de la Société Financière de Garantie Interbancaire (SOFIGIB) en 2008 avec mission d'apporter des garanties pour des crédits à moyen ou long terme consentis par les banques et établissements financiers actionnaires de la SOFIGIB à des entreprises (montant maximum 25.000.000 FCFA) • Mise en place en 2009 de guichets uniques des fonds nationaux de financement des microprojets dans les 13 régions du Burkina Faso pour une meilleure accessibilité aux financements des PME/PMI locales • Renforcement des capacités financières du FAIJ, du FASI et du FAPE ; • Adoption de la Stratégie nationale de développement du secteur financier en 2010 et son plan d'action 2010-2013 • Opérationnalisation de l'Agence de Financement et de Promotion des PME (anciennement l'Agence Nationale de Promotion des Investissements) en 2011 avec mission d'offrir de crédits d'investissement et d'exploitation à moyen et long termes et de fonds de bonification aux PME. L'agence vient en remplacement du PAPME. 	<p>Partiellement Des avancées significatives ont été faites, mais le financement reste une contrainte importante pour le secteur privé</p>

PREOCCUPATION ET SA FORMULATION	PRINCIPALES ACTIONS PRISES	Préoccupation solutionnée ?
<p><u>Lutte contre la fraude, la contrefaçon et la concurrence déloyale</u></p> <p>La fraude et la contrefaçon instaurent un climat de concurrence déloyale qui menace la survie des différents types d'activités. Les recommandations du secteur privé restent pour la plupart générales (« renforcer la lutte contre la fraude »), hormis la demande de mise en place d'un Fonds de lutte contre la fraude. On constate néanmoins des revendications récurrentes relevant du secteur sanitaire concernant la lutte contre les faux médicaments et la vente illicite des médicaments</p>	<p>Attribution de pouvoirs de sanction et d'injonction à la Commission nationale de la concurrence et de la consommation et extension des possibilités de saisines de la Commission aux opérateurs économique en 2002</p> <p>Adoption d'un plan d'action pour l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales en 2003 (à travers entre autre la réduction de la fraude fiscale)</p> <p>Création de brigades mixtes de contrôle DG impôts et DG douanes et démarrage des contrôles mixtes en 2007</p> <p>Elaboration et vulgarisation d'un Code d'éthique et de conduite à la douane et aux impôts en 2007</p> <p>Mise en place d'un comité restreint contre la contrefaçon et la fraude dans le secteur tabac en 2007</p> <p>Mise en place d'un réseau radio pour le suivi du transit en 2007</p> <p>Création de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat en 2008 pour renforcer la lutte contre la corruption</p> <p>Création d'une société de distribution de sucre et octroi d'agréments d'importation aux seuls grossistes de la SN SOSUCO pour lutter contre l'importation frauduleuse du sucre en 2009</p> <p>Informatisation de nouveaux bureaux douaniers, installation de ponts bascules et de scanners aux bureaux frontières en 2009</p> <p>Elaboration de deux projets de décret pour la mise en place d'un Fonds de lutte contre la fraude (pas encore opérationnel) et adoption d'une Stratégie globale de lutte contre la fraude en 2011</p> <p>Plusieurs communications et émissions sur la question : par ex. émission télévision sur la fraude et l'industrie au moment de la RGSP en 2005</p> <p>Diverses opérations de contrôle et de saisie sur le terrain, dont certaines financées par des opérateurs économiques touchés par la fraude et la contrefaçon. En 2005, le gouvernement déclare avoir réalisé 3.164 affaires contentieuses qui ont rapporté au budget national 1 milliards de FCFA et d'avoir ferme 49 unités d'extraction d'huile.</p>	<p>Partiellement</p> <p>Malgré quelques efforts importants consentis la fraude reste un problème réel et on constate souvent une insuffisance de partenariat efficace entre les structures de contrôle et le secteur privé</p>

PREOCCUPATION ET SA FORMULATION	PRINCIPALES ACTIONS PRISES	Préoccupation solutionnée ?
<p><u>Poids élevé de la fiscalité</u> La fiscalité est considérée non incitative, forte et pesante par le secteur privé. Une répartition plus équitable des charges fiscales et une simplification des dispositions fiscales sont souhaitées. Le secteur privé formule des revendications et des recommandations très spécifiques dans le domaine fiscal. Les demandes spécifiques les plus récurrentes concernent l'article 520 relatif à la caution en matière de redressement fiscal et les chèques roses. On note également plusieurs demandes d'exonération dont les plus récurrentes concernent l'exonération de la TVA sur les emballages et l'exonération du matériel TIC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux de 45% en 2000 à 30% en 2008 et à 27,5% en 2010 • Réduction du taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) de 25% à 15% en 2004 et 12,5% en 2008 • Opération de recensement fiscal de grande envergure en 2006: identification de 30.000 nouveaux contribuables • Adoption d'un plan stratégique des impôts en 2007 qui doit permettre d'accroître recettes fiscales • Loi des Finances de 2007 contenant plusieurs mesures qui allègent le poids fiscal • Création du régime réel simplifié pour les petits contribuables exerçant des professions non commerciales avec un minimum de perception de 200.000 FCFA au lieu de 500.000 FCFA antérieurement exigé. • Mise en place d'un système informatisé des déclarations en douane fonctionnel depuis juillet 2007 • Mise en place en 2007 d'un nouveau système d'immatriculation avec un identifiant que la DGI partage avec d'autres administrations - Trésor, Douane, Commerce, ... • Suppression du prélèvement et des retenues à la source pour les grandes entreprises en 2009 • Révision des procédures des chèques roses en 2008, enregistrement possible en débit • Modification de l'article 520 relatif à la caution en matière de redressement fiscal en janvier 2009 : taux passé de 100% à 25% des montants des impositions contestées • Extension du champ des charges déductibles. Par ex. déductibilité des primes versées aux compagnies d'assurances pour la constitution d'indemnités de fin de carrière, décès et invalidité ou pour l'assurance maladie en 2009 ; déductibilité de certaines provisions techniques des banques et compagnies d'assurances. • Adoption du Livre des procédures fiscales en 2010 qui doit aider améliorer l'organisation des contrôles fiscaux • Simplification des procédures : possibilité du paiement par virement bancaire par les grandes entreprises depuis 2010 • Actions de communication réalisées à l'endroit du secteur privé (Maison de l'Entreprise, SCIMPEX, cabinets de conseils fiscaux) sur la réforme de la politique fiscale en 2010 et 2011 	<p>Partiellement Beaucoup d'avancées faites notamment en matière de la baisse de certains taux (IS, IBICA) et l'élargissement de l'assiette fiscale.</p>

Aux quatre préoccupations permanentes, s'ajoutent des préoccupations récurrentes. Il s'agit de préoccupations qui, sans avoir été évoquées à chacune des rencontres, reviennent sur la table avec une fréquence importante. Le tableau 7 ci-dessous en donne les détails.

Il s'agit de revendications concernant :

1. La lutte contre les ventes illicites des médicaments
2. La réglementation du travail
3. L'insécurité routière et les tracasseries administratives sur les routes
4. La mise en place d'un Code de l'artisanat
5. Le paiement des factures des marchés publics
6. L'aménagement des zones industrielles, des zones économiques et/ou des zones franches
7. La déconcentration afin de favoriser l'investissement au niveau local

Certaines de ces préoccupations ont trait à des questions structurantes pour l'économie burkinabè, au même titre que les préoccupations permanentes (la déconcentration économique, la lutte contre l'insécurité routière et les tracasseries administratives, la réglementation du travail), tandis que d'autres relèvent plus des intérêts d'un secteur spécifique (artisanat, pharmacie) ou bien concernent des contraintes qu'on pourrait considérer moins « lourdes » (le paiement des factures des marchés publics). La récurrence de ce dernier type de préoccupation est probablement liée à la lenteur du gouvernement dans la prise de mesures et non seulement à l'importance de la question pour le secteur privé.

Des questions liées aux procédures commerciales (souvent regroupées sous le terme « climat des affaires ») ne ressortent ni dans les préoccupations permanentes ou ni récurrentes, car les préoccupations dans ce domaine sont très spécifiques et assez diversifiées pour être regroupées ensemble et elles trouvent souvent de réponses assez rapidement. En effet on constate beaucoup d'avancées sur plusieurs fronts dans ce domaine annoncé par le gouvernement à presque chaque édition des RGSP, dont certains, malgré tout leur bienfondé, ne sont pas en lien direct avec des préoccupations exprimées.

Tableau 7 : Préoccupations récurrentes (évoquées au cours de 5 éditions au moins)

Préoccupation	Fréquence	Principales actions prises	Préoccupation solutionnée ?
<p>1. <u>Lutte contre les ventes illicites des médicaments</u> En lien avec la lutte contre la fraude cette préoccupation est évoquée à plusieurs reprises par le secteur de la santé.</p>	<p>2001 2004 2005 2006 2007 2010 2011 7fois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de circulaire n°05-134/MJ/SG/DACPS du 25mai05 relative à l'exercice illégale de la profession de pharmacien en 2005 • Organisation des actions communes de sensibilisation avec l'Ordre des Pharmaciens en 2005 • Direction chargée de la Pharmacie et des Médicaments créée en 2006 et mandatée de veiller en rapport avec la DG Douanes sur la question de dons des médicaments qui alimente souvent les ventes illicites. • Tenue d'une Table-ronde internationale sur la lutte contre les faux médicaments en à Ouagadougou en novembre 2011 avec pour but d'élaborer une stratégie de lutte transfrontalière • Saisies fréquentes de plusieurs tonnes de médicaments illicites (par ex. en 2008, 200 personnes interpellées et 4 tonnes de produits prohibés saisis). • Organisation par l'Ordre des Pharmaciens et le Ministère de la santé des Journées nationales de sensibilisation sur la lutte contre les médicaments de rue depuis 2002 	<p>Partiellement Des avancées, mais le gouvernement n'a pas encore tenu son engagement de 2010 d'adopter une stratégie nationale contre le fléau</p>
<p>2. <u>Réglementation du travail</u> Le SP demande des assouplissements dans la réglementation du travail et plus de protection dans le cas de conflits sociaux, notamment par la mise en place d'un fonds séquestre</p>	<p>2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 7 fois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Fonds séquestre dans le cadre des conflits de travail en 2004 • Relecture du Code de Travail en 2008 avec plusieurs mesures d'assouplissement, dont le plafonnement des dommages et intérêts réclamés aux employeurs en cas de conflits sociaux 	<p>Oui Engagements respectés et pratiquement plus de revendications dans le domaine depuis 2007</p>

Préoccupation	Fréquence	Principales actions prises	Préoccupation solutionnée ?
<p>3. <u>Insécurité routière et tracasseries administratives sur les routes</u> Les acteurs sont préoccupés par l'insécurité et les tracasseries non seulement sur les routes nationales, mais également (en 2011) dans les pays voisins.</p>	<p>2003 2004 2005 2007 2008 2011 6 fois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la police de proximité en 2006 et lancement des patrouilles d'éléments de sécurité. Constat d'une baisse de 30% de cas d'attaque à mains armées entre 2006 et 2007 selon le gouvernement. • Levée de certains postes de contrôle (douane et eaux et forêts) et suspension en 2006 par le département de sécurité de tout contrôle sur les axes routiers, hormis postes de police frontière (RG6) • Adoption de l'arrêté n°2005-053/MITH/SG/DGTTM du 26 octobre 05 portant création du comité national de facilitation du transport et du transit routier inter-état 	<p>Oui Les indicateurs pour le Burkina Faso du programme <i>Borderless</i> en matière de tracasseries sont bonnes relativement aux autres pays de la région et la réaction du gouvernement à l'insécurité à l'intérieur du pays a été forte.</p>
<p>4. <u>Mise en place d'un Code de l'artisanat</u> Les artisans cherchent entre autre une meilleure définition du statut spécifique de l'artisan</p>	<p>2002 2004 2005 2006 2009 2010 6 fois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de l'avant projet du Code de l'Artisanat a commencé depuis 2006. En 2010 les textes de base du Code étaient en cours d'harmonisation avec les textes communautaires. • En mars 2012, la FENABF a organisé un atelier de réflexion sur la définition des missions et responsabilités dans un code de l'artisanat adapté aux réalités du secteur au Burkina Faso. • Mission d'élaboration du Code confiée à des consultants en 2012. Un appel d'offre pour la rédaction du code a été lancé et la sélection des consultants est en cours. • Un projet de décret a été transmis au gouvernement en vue de la création d'un registre des métiers de l'artisanat 	<p>Partiellement Après 10 ans le Code n'est toujours pas adopté. (mais le processus est en cours). On note également que la Chambre des métiers de l'artisanat a été créée en 2007 et opérationnalisée en 2010.</p>

Préoccupation	Fréquence	Principales actions prises	Préoccupation solutionnée ?
<p>5. <u>Paiement des factures des marchés publics</u> Le secteur privé dénonce la lenteur des paiements et demande l'apurement des dettes de l'Etat de façon périodique</p>	<p>2003 2005 2008 2009 2010 5 fois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allègement de la nomenclature des pièces justificatives; définition d'un contenu type de pièces justificatives, déclassement des certains types de dépenses. • Selon le gouvernement le délai moyen de paiement est passé à 71 jours en 2010 contre 82 jours en 2009. • Réalisation d'un audit en 2010 en vue de l'apurement de la dette intérieure de l'Etat vers les opérateurs économiques. • Réduction du taux de garantie de bonne exécution des contrats de marchés publics de 10 à 5% ; • Augmentation de l'avance de démarrage pour les marchés de travaux de 10% à 30% pour alléger les difficultés de trésorerie des entreprises. • Paiement direct des sous-traitants par l'autorité contractante ; • Création d'un comité chargé d'examiner les requêtes de remises de pénalités de retard et paiement des intérêts moratoires dus au retard de paiement de factures ; • L'acceptation d'autres types de garanties fournies par des structures financières autres que les banques ; • Organisation d'un forum sur les marchés publics en octobre 2011 qui s'est soldé par la décision d'institutionnaliser ce cadre de dialogue tous les deux ans ; l'adoption d'un décret permettant le rehaussement du seuil de demande de cotation à 5 millions de F CFA et l'insertion de clauses permettant l'accès des artisans aux marchés publics ; la mise en place d'un comité d'évaluation et de suivi (CES/FAMAP) de la mise en œuvre des recommandations du forum. 	<p>Partiellement Amélioration significative de la situation</p>

Préoccupation	Fréquence	Principales actions prises	Préoccupation solutionnée ?
<p>6. <u>Aménagement des zones industrielles, des zones économiques et/ou des zones franches</u></p>	<p>2001 2005 2006 2009 2010 5 fois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité interministériel sur les zones industrielles en 2005 • Construction du port sec de Bobo-Dioulasso avec zone franche prévue pour la phase 2 • Projet de Samandéni prévoit l'aménagement d'une zone franche industrielle • Démarrage des travaux pour l'aménagement des zones industrielles de Kossodo et de Bobo Dioulasso en 2011 • Développement de pôle de croissance (cas de Bagré) 	<p>Partiellement La plupart d'initiatives sont toujours au niveau de projet</p>
<p>7. <u>Déconcentration afin de favoriser l'investissement au niveau local</u> Le SP demande plus d'autonomie des structures déconcentrées de l'Etat pour appuyer le développement du secteur privé au niveau local</p>	<p>2002 2007 2008 2009 2010 5 fois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation de pouvoir du Ministre de la Fonction publique aux gouverneurs des régions; délégation de pouvoir des Ministres de l'Economie et des Finances, et de l'Administration territoriale aux gouverneurs et hauts-commissaires pour assurer tutelle rapprochée des collectivités territoriales (2010) • Adoption d'une feuille de route de déconcentration pour un appui conséquent à la décentralisation en 2011 • Déconcentration de plusieurs services dont directions du Trésor, du Contrôle financier, du Budget, des Impôts, des Douanes et des Marchés publics. • Elaboration du code de financement des activités de développement local dans les 13 régions, création de banques de données communales et régionales et mise en place des Agences Régionales de développement • Elaboration des programmes cadres d'investissement des centres secondaires 	<p>Partiellement La déconcentration économique est sur la bonne voie mais la mobilisation des investissements au niveau local est toujours faible</p>

5 LES IMPACTS DES RENCONTRES GOUVERNEMENT SECTEUR PRIVE

Les actions résultant des rencontres Gouvernement/Secteur Privé ont indéniablement eu un impact positif sur le secteur privé et l'économie nationale.

L'impact de ces mesures sur le secteur privé et l'économie peut être apprécié au moyen des indicateurs « Doing Business » de la Banque Mondiale en combinaison avec les thématiques de la présente étude et du vécu des entreprises : portant notamment sur la fiscalité, les marchés publics, la réglementation commerciale, la planification économique

Ce dernier aspect permet de prendre en compte le niveau d'application des réformes et leur impact réel sur le secteur privé. La transversalité de certaines thématiques génère des impacts communs, qui pour des raisons d'ordre pratique seront affectés selon leur domaine d'influence.

5.1 Les Impacts sur l'entreprise

Création d'entreprises

Suite aux doléances du secteur privé à la rencontre Gouvernement/Secteur Privé de juillet 2004 à Bobo-Dioulasso et aux différentes interpellations du rapport « Doing Business » du Groupe de la Banque Mondiale, des Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE) ont été créés par la CCI-BF et opérationnalisés au sein de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF).

Les CEFORE ont simplifié et facilité l'ensemble des démarches de création d'entreprise en permettant aux promoteurs d'accomplir en un même lieu et au travers d'un dossier unique, les déclarations relatives à leur création (immatriculation au RCCM, déclaration d'existence et déclaration de situation cotisante), la modification de leur situation ou à la cessation de leurs activités.

Depuis la création des CEFORE les impacts suivants peuvent être relevés :

- Développement du secteur formel : depuis leur opérationnalisation en 2006, le nombre d'entreprises créées n'a cessé de croître comme le témoigne le rapport « Doing Business 2012 » qui indique qu'au Burkina Faso, « le nombre d'entreprises nouvelles créées par an a connu une croissance de 72 % entre 2006 et 2010 ».

Depuis le début des activités des CEFORE (03/01/2006) au 31/12/2011, les CEFORE ont enregistré les créations d'entreprises suivantes :

✓	Ouagadougou	18.106
✓	Bobo	2.423
✓	Ouahigouya)	120
✓	Tenkodogo.....	110
✓	Fada.....	110
✓	Koudougou.....	191
✓	Gaoua.....	128
✓	Kaya	146
Total	=21.334	

La mission n'a pas pu disposer des statistiques complètes sur le taux de mortalité des entreprises. Cependant, une étude réalisée par la MEBF en avril 2011 sur un échantillon de 295 entreprises fournit les caractéristiques suivantes :

- 49,15% sont du commerce, 47,12% de l'artisanat, 1,36% de l'industrie, 1,02% du BTP, 1,02% du transport ;
- 82,7% sont des entreprises individuelles, 46% de SARL, 15,6% et 1,7% de SA;
- 13,56% des promoteurs sont des non scolarisés, 3% d'alphabétisés ; 22% du primaire ; 26% du premier cycle, 13,56 du second cycle et 22,37% du supérieur ;
- 246 des promoteurs sont des hommes et 49 femmes.

Cette étude indique également, sur la base du même échantillon, que 43,4% des entreprises ont démarré leurs activités à l'année de création, 8,8% ont démarré un an après l'année de création, 2,7% ont démarré leurs activités deux ans après l'année de création, 22,4% n'ont pas encore démarré et 22,7% ont démarré avant la date de création officielle.

Mais ce qui est le plus important, c'est que cette étude a révélé que le taux de survie des entreprises (sans en préciser l'espace temps depuis la création) est de 61,69% contre 38,31% des entreprises qui sont dans une situation complexes (fermées 11,53%, activités non démarrées 20%, activités suspendues 6,78%). Comparé aux statistiques d'autres pays, ce taux serait dans la fourchette des normes ce qui laisse voir une certaine performance au Burkina Faso.

Les causes énumérées de mortalité des entreprises seraient les problèmes de marchés (45%), les problèmes de financement (26%), les problèmes de gestion (16%), les problèmes techniques (7%) et les problèmes de fiscalité (6%).

- Gain de temps, d'énergie et de trésorerie : les CEFORE ont permis d'éviter aux responsables d'entreprises la multiplication des démarches auprès d'organismes distincts pour leurs déclarations juridiques, fiscales, sociales, avec pour conséquence une économie de temps et de trésorerie :
 - Temps moyen de création d'une entreprise : trois (03) jours
 - Le coût moyen de la formalité est de 47.500 F CFA pour les personnes morales et 40 000 FCFA pour les personnes physiques.

Cela est d'autant vrai que la structure a été décentralisée dans neuf des 13 régions du pays, évitant ainsi à l'entrepreneur des déplacements inter urbain avec les coûts liées.

- Bonne gouvernance : les CEFORE en tant qu'interface entre l'entrepreneur et les différents intervenants aux formalités, ont permis d'éviter les actes de fraude et de supprimer les faux frais.

Facilitation et incitation à l'investissement

A ce niveau on peut noter :

- La baisse de la pression fiscale sur le secteur formel : les préoccupations concernant la pression fiscale ont été récurrentes et ont amené le gouvernement à leur consacrer une attention particulière. Leur examen a abouti à des réductions de taux nominaux substantiels de certains impôts, notamment les impôts directs des entreprises.

Mis à part la question de l'article 520 du code des impôts et les demandes de fiscalisations spécifiques de certains secteurs d'activité, l'ensemble des opérateurs économiques ont unanimement reconnu les efforts du Gouvernement en matière de réduction du taux d'imposition.

Les taux nominaux de certains impôts directs ont connu une baisse substantielle avec les impacts suivants:

- Gain de trésorerie,
- Accroissement des créations d'entreprises,
- Accroissement des reclassements d'entreprises de l'informel au formel,
- Développement du civisme fiscal,
- Pérennité des entreprises.

Tableau 8 : Evolution des taux nominaux d'imposition

Impôts et taxes	Taux initial	Taux en vigueur	Date d'entrée en vigueur
IS et IBICA	35%	27,5%	2010 N.B Applicable sur les revenus de 2010 déclarés en 2011
BNC	Taux marginal 35%	Taux marginal 27,5%	2010 N.B Applicable sur les revenus de 2010 déclarés en 2011
TPA	4% pour les nationaux et 8% pour les non nationaux	3%	2010
Droits d'enregistrement CB commerciaux	10%	5%	2010
Droits d'enregistrement cession de fonds de commerce	12%	10%	2008
Droits d'enregistrement d'actes de création	3% du montant des apports (numéraires ou meubles) 6% (apports immobiliers)	Exemption	2008
Droits d'enregistrement d'actes de fusion et d'augmentation de capital	5%	Exemption	2008
Droits d'enregistrement d'actes de dissolution	6 000	Exemption	2008
Droits d'enregistrement actes portant cession d'actions, de parts sociales	3%	Exemption	2008
Droits d'enregistrement d'actes portant cession d'obligations et de créances négociables	1%	Exemption	2008
Droits de mutations immeubles	15%	8%	2008
Droits d'enregistrement de contrats de concession de droit de licence, de brevets commerciaux ou fabrication	10%	5%	2006
Droits d'enregistrement de marchés publics	3% montant TTC marché	3% montant HT marché	2004 (3% du montant HT), modifié en 2010 (3% du montant TTC), puis ramené

			à 3% du montant HT en 2012
Prélèvements à la source en douane secteur formel	2%	1%	2006
Prélèvement à la source en douane et sur achats en régime intérieur Entreprise de la DGE	2%	Dispense	2009
Retenue à la source des honoraires des vacataires dans les établissements secondaires et supérieurs d'enseignement	10%	2%	2008
Taxe sur les assurances maladies	12%	8%	2009
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	25%	12,5%	2008
Retenue à la source sur les sommes versées par les débiteurs établis au Burkina Faso	BTP (1%) Autres prestations (5%)	Dispense	2009
Taxes sur les assurances de responsabilité civile des véhicules de transport en commun y compris les taxis	24%	12%	2004

Reforme du droit du travail

La question de la rigidité du marché du travail a toujours été une préoccupation majeure du monde des affaires au Burkina. Les différentes négociations entre le Gouvernement et le secteur privé en 2005, 2006 et 2007 ont ainsi abouti à trois révisions du Code du travail en moins de 10 ans ainsi qu'à la mise en place d'un fonds séquestre. Ces réformes ont permis au Burkina Faso de gagner quelques places dans le classement «Doing Business» de la Banque Mondiale.

Classé à la 152^{ème} position sur 178 à l'indice « Employing Workers » de l'enquête « Doing Business 2008 », il est passé à la 57^{ème} place sur 181 en 2009, soit un gain de 95 points.

Les reformes sus citées ont pour conséquence les impacts suivants :

- Une souplesse dans la gestion des ressources humaines en raison de la flexibilité dans la réglementation du marché du travail au travers des innovations ci-après :
 - La diversification des contrats de travail ;
 - la suppression de la limitation de renouvellement du contrat de travail à durée déterminée et la suppression de l'exigence du visa dans le cas des contrats de travail des nationaux ;
 - l'assouplissement de la priorité de réembauchage.

- L'amélioration de la trésorerie des entreprises et leur pérennité résultant des innovations suivantes :
 - La distinction faite entre rupture irrégulière et rupture abusive afin de limiter le quantum des dommages et intérêts selon la régularité du licenciement dans sa forme ou dans son fond ;
 - La limitation des dommages-intérêts à 18 mois de salaire ;
 - La mise en place d'un fonds séquestre en vue de consigner la somme correspondante au montant de la condamnation en attendant l'épuisement de toutes les voies de recours.

- La prévisibilité dans la gestion et la couverture des risques sociaux et une meilleure sécurité juridique en raison de :
 - l'institution d'une prescription pour les revendications salariales à deux (02) ans et celle des droits légaux et des dommages et intérêts à cinq (05) ans.
 - L'allègement de la procédure de licenciement pour motif économique en accélérant la procédure et en plaçant l'intervention de l'Inspection du Travail a posteriori afin de minimiser les tensions sociales ;
 - la réduction du délai d'autorisation du licenciement des délégués du personnel et des délégués syndicaux de trois (03) mois à quinze (15) jours ;
 - la fixation du délai de traitement des conflits collectifs de travail.

- la compétitivité de l'entreprise et l'accroissement de la productivité des travailleurs procédant à :
 - La réduction de la durée des permissions exceptionnelles qui passe de vingt à dix jours ;
 - La suppression de l'obligation des huit heures de travail journalier. Seul le temps de travail hebdomadaire compte.

Marchés publics

Dans le cadre des rencontres Gouvernement / Secteur Privé en 2005, 2006 et 2007, une des préoccupations majeures du secteur privé était la réforme du cadre réglementaire des marchés publics.

C'est dans ce sens que le gouvernement a adopté en 2007, un nouveau cadre réglementaire des marchés publics et des délégations de services publics. Cette réglementation s'articule en trois (03) décrets que sont :

- Décret N°2008-173/PRES/PM/MEF du 19 avril 2008 portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics au Burkina Faso ;
- Décret N°2007 – 243/PRES/PM/MFB du 09 mai 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- Décret N°2008-374/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2008 portant réglementation de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée.

Ces reformes ont eu sur le secteur privé divers impacts :

- Ouverture des marchés publics et des délégations de services à tous les acteurs sans discrimination :
 - Participation des PME/PMI à la commande publique en raison de la suppression de l'agrément fournisseur d'Etat ;
 - Création et développement des PME/PMI en raison de leur participation à la commande publique.

- Transparence dans le processus de sélection et d'attribution des marchés publics et des délégations de services :
 - Confiance accrue des soumissionnaires compte tenu de la transparence dans le processus de publication, de sélection et d'attribution ;
 - Accessibilité de l'information sur toute la chaîne de la commande publique aussi bien au plan national qu'international; une plus grande participation à la commande publique ;

- Sécurité juridique accrue :
 - Diminution de la fraude et des manipulations diverses eu égard à l'encadrement du processus de sélection et d'attribution des marchés ;
 - Confiance des soumissionnaires en raison de l'existence de voies de recours.

- Amélioration de la trésorerie des entreprises en raison de :
 - La réduction des délais de paiement des factures fournisseurs de la commande publique. Selon le gouvernement le délai moyen de paiement est passé à 71 jours en 2010 contre 82 jours en 2009.
 - L'apurement des dettes de l'Etat ;
 - La réduction du taux de garantie de bonne exécution des contrats de marchés publics de 10 à 5% ;
 - L'augmentation du taux d'avance de démarrage pour les marchés de travaux de 10% à 30% ;
 - La création d'un comité chargé d'examiner les requêtes de remise des pénalités de retard et de paiement des intérêts moratoires dus au retard de paiement des factures ;
 - Le paiement direct des sous-traitants par l'autorité contractante ;
 - L'acceptation d'autres types de garanties fournies par des structures financières autres que les banques, favorisant ainsi la participation des petites et moyennes entreprises à la commande publique ;
 - La réduction des tracasseries entraînant des faux frais pour les entreprises.

Il est important de souligner que trois ans après la mise en œuvre du décret N° 2008-173/PRES/PM/MEF du 16/04/2008 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les différents acteurs (administration et secteur privé) ont soulevé des préoccupations et des insuffisances liées au fonctionnement du

système de gestion des marchés publics et des délégations de service public. C'est ainsi que le gouvernement a organisé les 27 et 28 octobre 2011, le forum des acteurs des marchés publics. Les travaux de ce forum ont permis de formuler des recommandations pertinentes en vue de l'amélioration du système de gestion des marchés publics. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations, le décret N° 2012-123/PRES/PM/MEF modifiant le décret N° 2008-173/PRES/PM/MEF portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de services public a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 21 décembre 2011. Les principales innovations apportées au dispositif concernent le rehaussement du seuil de la demande de cotation à 5 millions de F CFA et l'insertion de clauses permettant l'accès des artisans aux marchés publics.

Rappelons que l'une des principales recommandations du forum d'octobre 2011 a été la proposition d'institutionnaliser le forum en le tenant tous les deux ans. Ainsi, il a été adopté le décret N° 2011-1062/PRES/PM/MEF du 30/12/2011 portant institutionnalisation du forum des acteurs des marchés publics et la création du comité d'évaluation et de suivi (CES/FAMAP) de la mise en œuvre des recommandations.

Octroi de permis de construire : Le Centre de Facilitation des Actes de Construire

Face à la lourdeur des procédures administratives en matière de construction d'immeubles, le secteur privé a émis la préoccupation de voir être créé un centre de facilitation des actes de construire en 2007. Cette préoccupation a trouvé réponse par la mise en place effective du CEFAC.

Cette action a fait évoluer le Burkina Faso dans le classement mondial de « Doing Business »; le pays a occupé la 59^{ème} et 62^{ème} place au dit classement, respectivement en 2012 et 2011 et la 1^{ère} place au niveau communautaire UEMOA.

Les impacts suivant peuvent être relevés :

- Augmentation du nombre de permis de construire :le tableau ci-après donne un aperçu de l'évolutions positive qui est constaté dans le nombre de permis de construire qui ont été délivré. Cette augmentation procède de la facilitation et de la réduction des coûts et du nombre de procédures. En effet, les procédures et les coûts relatifs aux permis de construire ont été réduits de 40% par rapport à leurs anciens niveaux ce, à la suite de la création et de l'opérationnalisation du Centre de Facilitation des Actes de Construire.

Tableau 9 : Evolution du nombre de permis de construire délivrés

Année	Nombre de demandes	Nombre de permis de construire délivrés
2008	162	116
2009	343	284
2010	613	599
2011	504	461

Source : CEFAC

- Gain de temps, d'énergie et de trésorerie : le CEFAC a permis d'éviter aux responsables d'entreprises la multiplication des démarches auprès d'organismes distincts notamment pour leurs avis avec pour conséquence une économie de temps et de trésorerie :
- Amélioration de la gouvernance : le CEFAC en tant qu'interface entre l'entrepreneur et les différents intervenants aux formalités, a permis de réduire les actes de fraude et de supprimer les faux frais.

Promotion des investissements et des PME/PMI : le Centre de Gestion Agréés (CGA)

La création d'un CGA a été posée comme préoccupation en 2006 et son opérationnalisation est intervenue en 2008 à Ouagadougou puis à Bobo-Dioulasso.

La principale mission des CGA est de promouvoir le développement de la micro, petite et moyenne entreprise (MPME) par l'assistance en matière de management, de gestion comptable, financière, fiscale et sociale.

Les CGA apportent de ce fait des services en tenue de comptabilité, l'établissement des états financiers, l'élaboration des déclarations fiscales et sociales, l'assistance pour le développement de la force de vente, l'assistance fiscale quotidienne ainsi que le soutien au montage de dossiers de demande de crédit, la formation et l'information.

Les impacts suivants peuvent être notés :

- Renforcement des capacités du secteur privé : 1050 entreprises touchées par les sessions de formation et ayant bénéficié de conseils spécialisés en gestion et organisation au 31 décembre 2011.
- Financement des besoins d'investissement et d'exploitation par les Banques et Institutions de Micro Finance en raison de la confiance aux PME/PMI adhérentes du CGA.
- Réduction de la fraude et de la corruption en raison de l'existence d'une interface avertie entre le contribuable et l'administration fiscale.
- Accroissement de la trésorerie des entreprises : Assistance de 59 entreprises dont 15 à Ouagadougou en matière fiscale ayant abouti à des dégrèvements fiscaux.
- Renforcement de l'organisation des entreprises : impact visible selon le monitoring des activités financées par l'Union Européenne. Les prestations d'appui à la gestion comptable et financière sont libératrices de temps et d'énergie pour les entrepreneurs. Ils se sentent accompagnés et protégés vis-à-vis de l'administration des impôts.

Exécution des contrats : le Centre d'Arbitrage de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou

Une des préoccupations du secteur privé est la transparence et la célérité dans le traitement des dossiers contentieux ; c'est à ce titre et dans le cadre de l'amélioration générale de l'environnement des affaires au Burkina Faso, qu'est intervenue la mise en place du CAMCO comme mode alternatif de règlement des différends.

Du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2011, le Centre a enregistré au total 219 dossiers dont 75 demandes en arbitrage avec 33 sentences rendues et 144 demandes en médiation avec un total de 25 protocoles d'accord signés.

L'ensemble de ces 219 dossiers cumule un montant en litige de l'ordre de 22 809 897 837 FCFA. L'arbitrage représente 83,74% de ce montant, soit 19 037 751 450 FCFA, tandis que la médiation ne représente que 16,26%, soit 3 772 146 387 FCFA.

Les impacts suivants peuvent être relevés au titre de la création du CAMC-O :

- Amélioration du climat des affaires en raison de l'existence d'un mode alternatif de règlement des litiges.
- Maintien des relations d'affaires : Les Modes Alternatifs de Règlement des Conflits ou Litiges qui marquent la modernisation de la gestion des contentieux, notamment ceux relevant du monde des affaires et permettent de préserver les relations après la naissance et le règlement des litiges.
- Assainissement et la sécurisation de l'environnement juridique.
- Désengorgement des juridictions étatiques.

La Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso (CMA-BF)

La chambre des métiers de l'artisanat a été créée en 2007 et opérationnalisée en 2010 en réponse à une préoccupation du secteur privé exprimée en 2006.

Le secteur de l'artisanat est le deuxième pourvoyeur d'emplois avec une contribution de 30% au PIB du Burkina Faso. C'est donc un secteur-clé dans l'économie du pays. Bien que de création récente, les impacts suivants peuvent être notés :

- Visibilité du secteur de l'artisanat aussi bien au plan national qu'au plan international au moyen notamment d'un site internet, de l'organisation de forum et foires commerciaux ;
- Développement du secteur de l'artisanat en raison du partenariat public /privé ;
- Financement d'un marché de production de charrues sur 5 ans, d'un montant de neuf milliards dans le cadre du programme de renforcement de la mécanisation agricole.

Soutien à la formation professionnelle et à l'emploi

Le gouvernement, en réponse aux questions de qualification professionnelle, a mis en place en 2003 le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA). En outre pour les questions de financement de la formation professionnelle, un dialogue est engagé en vue du reversement d'une partie de la Taxe Patronale d'Apprentissage au financement du FAFPA. Au total 14 873 demandeurs ont été bénéficiaires des subventions du FAFPA.

Le gouvernement a soutenu aussi la mise en place d'un programme de soutien à l'emploi des jeunes à travers un Programme de Formation en Entrepreneuriat de 25 000 jeunes (PFE) et le Fonds d'Appui à l'Initiative des Jeunes (FAIJ). A ce jour 17 334 jeunes ont été formés en entrepreneuriat et 8 236 micros entreprises ont été financées grâce au différents fonds dont le FAIJ, le FASI et le FAPE.

Pour intensifier et renforcer les acquis en matière de formation professionnelle et d'emploi de la jeunesse, le gouvernement a soutenu la décentralisation des différents fonds (FAIJ, FASI et FAFPA) à travers l'ouverture de guichets uniques dans les chefs lieux des régions afin d'améliorer leur accès géographique. Le gouvernement a aussi créé un Programme Spécial de Création d'Emploi pour les Jeunes et les Femmes (PSCE/JF).

Partenariat Gouvernement / Secteur Privé

Cadre de concertation entre le Gouvernement et le Secteur Privé, les rencontres Gouvernement/Secteur Privé sont des moments d'échange au cours desquels le Gouvernement reçoit toutes les préoccupations et les recommandations du Secteur Privé en vue d'une recherche de solution pour leur permettre de jouer leur rôle de partenaire macro économique. Plusieurs types de préoccupations sont toujours soulevées dont certaines sont organisationnelles et institutionnelles pour d'autres.

- Une meilleure organisation du secteur privé par la mise en place de cadre de rencontre sectorielle et le rapprochement des organisations et groupements économiques pour une synergie d'actions.
- Un regroupement des acteurs économiques en association professionnelle pour le développement de leurs secteurs d'activités.
- Une plus grande visibilité du secteur au plan national par l'organisation de journées, de foires et autres expositions sur un secteur d'activité spécifique.
- Une plus grande visibilité au plan international à travers des journées de promotions économiques du Burkina.
- La mobilisation de l'investissement étranger par la mise en place d'une politique fiscale attractive.
- Bons partenariats Secteur privé/Investisseurs étrangers, en ce sens que les PME/PMI tirent profit de ces investissements étrangers en concluant des partenariats : fourniture de biens et services, sous-traitance.
- La mise en place du Conseil National de l'Emploi et de la formation Professionnelle (CNEFP) dont le secteur privé assure la troisième vice présidence.

5.2 Les Impacts sur l'économie nationale

Les entreprises privés sont les premiers acteurs de la vie économique nationale ; aussi, des décisions ayant des effets sur leur fonctionnement comme la fiscalité par exemple impactent nécessairement sur l'économie dans son ensemble.

Dans ce sens, les entreprises ont depuis les premières éditions des rencontres gouvernement-secteur privé, exprimés leurs préoccupations de voir la pression fiscale être revue à la baisse.

Leur examen favorable, mais aussi la nécessité de rendre plus attractif l'environnement des affaires du pays a entraîné des mesures portant sur la baisse de taux de différents impôts directs. Les impacts suivants sur l'économie nationale peuvent être relevés:

Impacts sur le budget de l'Etat : la dépense fiscale

- Augmentation de la dépense fiscale : la dépense fiscale étant le budget consenti par l'Etat pour le financement du secteur privé, l'examen des statistiques de la DGI a permis d'évaluer la dépense fiscale comme suit par utilisation des recettes recouvrées au taux en vigueur et leur évaluation à l'ancien taux par la méthode de règle de trois.

Tableau 10: Evaluation de la dépense fiscale en 2010 et 2011 (en milliers)

Impôt ou taxe	ANNEE 2010		ANNEE 2011		DEPENSE FISCALE	
	Attendu : ancien taux	Recouvré : nouveau taux	Attendu : ancien taux	Recouvré : nouveau taux	2010	2011
Impôt/Strés	72 827 434	66 758 482	101 479 464	93 022 842	6 068 952	8 456 622
IBICA	3 310 551	3 034 672	3 385 222	3 103 121	275 879	282 101
BNC	2 622 379	2 403 848	2 985 247	2 736 477	218 531	248 770
TPA	7 286 506	5 464 880	6 624 566	4 968 425	1 821 626	1 656 141
TOTAL					8 384 988	10 643 634

Source : statistiques de la DGI

La dépense fiscale au titre de l'année 2010 est de 8.384.988.000 F CFA et de 10.643.634.000 F CFA au titre de l'année 2011.

- Baisse de la pression fiscale sur les entreprises en réponse aux préoccupations du Secteur Privé ; mais accroissement tout de même des recettes fiscales dû à l'élargissement de l'assiette fiscale.

Tableau 9: Evolutions des recettes fiscales de 2007 à 2011

Nature d'Impôts	2007	2008	2009	2 010	2 011
Impôts Directs	103 426 875 030	108 598 748 743	112 934 382 072	139 060 684 777	206 013 342 886
Impôts / Propriété	2 040 156 133	3 003 212 312	3 692 533 103	4 162 698 396	4 898 078 820
Taxes sur B&Scs	106 688 914 586	114 989 676 981	149 634 883 246	170 149 043 309	174 935 180 546
Total I	212 155 945 749	226 591 638 036	266 261 798 421	313 372 426 482	385 846 602 252
Total TDF	343 169 572	169 651 282	282 082 671	184 551 503	273 896 330
TOT. BUD. NAT.	212 499 115 321	226 761 289 318	266 543 881 092	313 556 977 985	386 120 498 582
Taux de croissance annuelle	21,33%	6,71%	17,54%	17,64%	23,14%

Source : Direction Générale des Impôts : Direction des Services Fiscaux

La croissance des recettes fiscales a été soutenue malgré l'application pour compter de 2010, des baisses de taux nominaux des impôts directs.

Cela s'explique notamment par un élargissement de l'assiette fiscale par la recherche et l'imposition de nouveaux contribuables ainsi que des campagnes de sensibilisation ayant entraîné le développement d'une culture de l'esprit de civisme fiscal.

- Au niveau des recettes douanières, les statistiques indiquent également un taux de réalisation très satisfaisant, régulièrement au dessus de 100% par rapport aux prévisions et de façon continue sur les 4 dernières années (de 2008 à 2011).

Tableau 10 : Evolutions des recettes douanières de 2000 à 2011

Années	prévisions 2000-2011	réalisations 2000-2011	taux de réalisation
2000	91 693 200 000	78 141 522 850	85,22
2001	93 502 000 000	97 271 240 510	104,03
2002	107 221 700 000	120 222 417 306	112,13
2003	120 530 690 000	137 538 877 578	114,11
2004	143 509 480 000	150 445 586 600	104,83
2005	163 349 288 000	166 192 087 910	101,74
2006	181 564 088 000	172 577 488 675	95,05
2007	192 600 000 000	183 779 345 141	95,42
2008	196 799 992 000	210 903 267 192	107,17
2009	215 055 000 000	222 173 195 694	103,31
2010	232 409 939 000	244 321 422 332	105,13
2011	264 000 000 000	313 411 491 612	118,72

Source : Direction Générale des Douanes

- Augmentation du nombre d'entreprises nouvelles agréées au code des investissements
Le tableau ci-dessous retrace le nombre d'entreprises agréées au code des investissements de 2009 à 2011.

Tableau 11 : Nombre d'entreprises agréées au code des investissements

Années	2009	2010	2011
Nombre d'entreprises	42	74	72
Montant des investissements prévisionnels	85 878 231 000	34 898 060 000	73 353 594 000
Valeur ajoutée	223 198 879 000	325 807 089 000	753 874 606 000
Nombre d'emplois	1 773	3 197	4 190

Source : Ministère du commerce : DGSP

Le nombre d'entreprises agréées au code des investissements a connu une évolution croissante. Cela pourrait entre autre s'expliquer par :

- Le Code des investissements qui reste attractif malgré les récentes reformes¹¹ ;
- Les conditions d'obtention de l'agrément sont accessibles et à la portée des investisseurs ;
- Les avantages accordés rencontrent l'assentiment des investisseurs ;
- L'amélioration du climat global des affaires qui reste relativement sain et attractif.

Partenariat Gouvernement / Secteur Privé

La formalisation et la pérennisation d'un cadre d'échanges entre le Gouvernement et le Secteur Privé. En effet, le développement du secteur privé comme moteur du développement commande une concertation permanente entre les différents acteurs de la vie nationale que sont l'administration publique, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et la société civile. Cet état de fait s'est donc traduit par la tenue régulière des rencontres montrant ainsi la disponibilité et l'engagement des parties prenantes

On note également une évolution significative au niveau de l'organisation/mise en place de structures d'accompagnement du secteur privé: MEBF, CGA, Guichets uniques, etc.

¹¹Notons que cette question soulève beaucoup de controverses : les avis sont partagés sur la question

6 CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

6.1 Conclusions

De la pertinence de la rencontre

La RGSP est un cadre approprié d'échange entre le privé et l'administration autour des contraintes limitant le développement du secteur privé et de l'économie en général et convenir des réformes majeures prioritaires à entreprendre. Cette appréciation est soulignée par l'ensemble des personnes interviewées qui sont unanimes sur la pertinence de la RGSP comme un cadre qui permet d'instaurer un climat durable de partenariat et de dialogue autour des questions majeures de développement du secteur privé.

Ce cadre de concertation traduit en fait la volonté commune de toutes les parties, gouvernement et secteur privé de conjuguer leurs efforts en vue de lever les obstacles qui minent le développement économique durable. C'est de ce fait un mécanisme essentiel qui permet d'arriver par une action concertée public/privé, à trouver les solutions qui puissent améliorer l'environnement des affaires au profit du développement des entreprises. Au delà de cet objectif, le cadre de la RGSP a permis un rapprochement et une compréhension mutuelle entre le gouvernement et du privé.

La participation des partenaires techniques et financiers ainsi que de la société civile aux rencontres des secteurs de départements ministérielles et aux rencontres globales permet aussi d'assurer une meilleure synergie et de contribuer à la transparence/synergie dans la mise en œuvre des programmes d'appui au secteur privé.

Du lieu de la rencontre

En dehors de quelques personnes qui ont évoqué l'idée d'organiser des rencontres tournantes, la grande majorité des personnes interviewées reconnaissent la pertinence de retenir Bobo-Dioulasso comme ville d'accueil de ces rencontres annuelles gouvernement/secteur privé.

Le choix d'organiser la rencontre à Bobo-Dioulasso est assez pertinent en ce sens que cette ville est considérée comme la capitale économique du pays et cela traduit un acte stratégique et politique fort. En tant que capitale économique, cet événement offre un cadre de promotion du potentiel de cette région et des retombées significatives sur certains secteurs comme l'hôtellerie, la restauration et le commerce.

Du choix des participants

Au regard de l'importance et de la diversité toujours croissante des problèmes évoqués lors des RGSP, l'étude a essayé de savoir s'il fallait envisager des rencontres séparés selon la catégorie d'entreprise (formelle ou informelle, par exemple) ou tout autre regroupement. Mais il ressort globalement que les problèmes des secteurs sont

certes différents, mais que dans l'esprit du dialogue, il ne serait pas indiqué d'envisager plusieurs rencontres.

Les entretiens ont confirmé le souhait de garder une seule rencontre ainsi qu'une participation ouverte à tous les secteurs de la vie économique ainsi qu'à tout type d'acteurs quels que soit leur taille et leur niveau de formalisation.

Quant au nombre de participants à la rencontre annuelle, il y a deux points de vue qui se dégagent : d'une part, certains estiment que la RGSP est un cadre de « défoulement » et qu'il faut alors maintenir le nombre actuel de 600 personnes pour ne pas frustrer les personnes qui seraient exclues ; d'autre part, il y'a des personnes qui estiment que la RGSP est un cadre « de discussion approfondie des préoccupations » et donc, il faut revoir le nombre de participants à la baisse en vu de contenir l'effectif dans une proportion plus réduite. Sur cette question, les rencontres sectorielles qui se sont tenues les 21, 22 et 25 juin 2012 pour valider la présente étude, ont confirmé que l'ensemble des parties souhaitent un dialogue élargi avec le plus grand nombre de représentants possible. Donc un nombre élargi de participants. Toutefois cela exige une meilleure organisation des rencontres sectorielles pour mieux établir les priorités et probablement l'extension de la durée de la rencontre annuelle de un jour à deux jours.

Des acquis majeurs de la RGSP

Les RGSP ont permis d'enregistrer des acquis significatifs qui ont entre autre contribué à l'amélioration d'ensemble du climat des affaires. De toutes ces réformes initiées en lien avec les recommandations des RGSP, les plus citées par les opérateurs privés lors des entretiens est la baisse significative de l'impôt sur le bénéfice qui est passé de 45% en 2000 à 27,5% en 2010. Tous se réjouissent du passage d'une fiscalité coloniale à une fiscalité qui stimule le développement et permet des avancées.

Toujours par rapport à cette question, les opérateurs privés reconnaissent que la pression et le harcèlement fiscal ont beaucoup diminué par rapport au passé. Mais la partie publique de son côté déplore toujours l'étroitesse de l'assiette fiscale et une tendance à l'informatisation des entreprises.

Si le secteur privé et même quelques personnes du public ont reconnu que la RGSP a permis des réformes majeures au niveau des formalités de création d'entreprises et d'exercice du commerce, les avis sont partagés sur le fait qu'il y a des problèmes connus depuis plusieurs éditions des RGSP, mais encore irrésolus qui minent sérieusement le secteur : c'est le cas la fraude, la corruption, l'absence de transparence dans les marchés publics, les coûts élevés et la disponibilité de certains facteurs, le désenclavement, le problème d'accès au financement des entreprises.

En plus de ces préoccupations d'ordre général qui ont fini par s'installer comme des préoccupations permanentes s'ajoutent un certain nombre de préoccupations liées à certains secteurs spécifiques comme :

- La question de la lutte contre les ventes illicites des médicaments ;
- L'insécurité routière et les tracasseries administratives sur les routes (au niveau des autres pays de la sous région) ;
- La définition et la mise en place d'un code de l'artisanat ;
- Les délais de règlement des factures sur les marchés publics ;
- L'aménagement de zones industrielles, de zones économiques et ou de zones franches ;
- La déconcentration en vue de favoriser l'investissement au niveau local.

Pour toutes ces raisons, on peut dire que la RGSP a atteint un moment critique de sa vie, celui des réformes de fond qui sont attendues et on peut comprendre que le secteur privé reproche au gouvernement « de faire du sur place » au cours de ces dernières années. Mais l'attitude du Gouvernement qui est souvent jugé, à tort, d'être très « frileux » peut se comprendre quand on sait que les réformes en question exigent une implication du secteur privé lui-même, beaucoup plus de moyens ainsi que des délais de mise en œuvre qui sont assez longs.

Du cadre de suivi

L'analyse du fonctionnement des différentes structures intervenant dans le suivi de la mise en œuvre issues des RGSP met en exergue un certain nombre des limites :

- Le secrétariat (assuré par la DGPE) n'est pas assez étoffé et ne dispose pas de moyens suffisants (ressources humaines, matérielles et financières) pour assurer ce rôle de coordination qu'on attend de lui. Il fait face à des difficultés pour mobiliser les autres départements ministériels autour de son action. De façon générale le SP tout comme le CTP ne dispose d'aucun moyen pour faire pression auprès des différents ministères concernés par la mise en œuvre des conclusions issues de la rencontre.
- Le CTP tarde à se réunir après la rencontre annuelle alors qu'il est nécessaire qu'il puisse valider le tableau des mesures élaboré par le secrétariat avant que celui-ci soit transmis aux départements ministériels le plus rapidement possible. Malheureusement, très souvent, cela engendre des délais relativement importants entre la tenue effective de la RGSP et la diffusion tableau des mesures à prendre. A titre d'exemple, on peut noter qu'en 2011, le tableau de synthèse des mesures a été transmis aux ministères concernés en janvier alors que dans le même temps on s'attendait à recevoir les rapports de mise en œuvre émanant des différents ministères dès le mois de juin.
- Le Comité de supervision ne s'est jamais réuni ; selon le MICA, cela est essentiellement dû au fait que les tâches dévolues au CS ont été jusqu'à ce jour convenablement assurées par le CTP.
- Enfin le suivi se limite uniquement aux actions imputables à l'Etat alors que le secteur privé lui même est quelque fois plus compétent sur certaines questions comme celle de l'accès au financement des entreprises par exemple.

Ces limites ont été soulignées par une bonne partie des personnes interviewées (aussi bien au niveau du public que du privé). Ces derniers estiment surtout que le mécanisme de suivi de la mise en œuvre des actions qui interviennent entre deux rencontres doit être amélioré pour une plus grande efficacité.

6.2 Recommandations

En lien avec le format de la rencontre

- La régularité annuelle pour la tenue de la rencontre doit être maintenue : cela permet d'entretenir un dialogue permanent et une revue régulière des préoccupations du secteur privé ;
- A propos de la durée de la rencontre, certaines propositions tendent à garder un jour et d'autres deux jours pour permettre d'accorder plus de temps à l'approfondissement des échanges autour des problématiques soulevées par le secteur privé. La mission a fait des propositions de contenu pour chacune de ces deux alternatives qui peuvent être rediscutées entre les principaux acteurs pour convenir de la formule qui convient le plus.
- Toujours à propos du format, le gouvernement souhaite, vu le niveau de maturité/stabilité acquis du cadre de la RGSP, que le dialogue ne soit plus dans un seul sens (c'est-à-dire le secteur privé qui adresse des doléances au gouvernement qui doit agir). Le gouvernement souhaite aussi à la RGSP faire part au secteur privé, de l'état des lieux de la performance du secteur privé (recettes fiscales, création d'emploi, de valeur ajoutée, etc.), de sa contribution à la croissance du pays et des attentes nouvelles vis-à-vis des entreprises et des entrepreneurs.
- Le calendrier relatif à l'organisation de l'évènement doit être revu pour permettre une meilleure visibilité et coordination de la gestion des activités entre deux rencontres. Dans ce sens, les réflexions doivent se poursuivre pour le choix du meilleur moment de la rencontre ; car le mois de juillet semble ne pas convenir aux acteurs privés du monde agricole, qui sont en pleine campagne de production ; il semblerait qu'une rencontre plus tard en septembre serait difficile à organiser à cause des vacances d'août. Les propositions tendent à une rencontre qui situerait quelque part dans le premier semestre de l'année.
- Les rapports de la RGSP et le tableau des mesures et engagements qui en découlent doivent être adoptés en conseil de ministre et intégrés, dans la mesure du possible, dans les lettres de mission des différents ministres concernés;
- L'opportunité devrait être offerte aux représentants de chacun des secteurs d'activité de présenter les préoccupations les plus importantes de leur secteur pour lesquelles ils n'ont pas pu trouver de solutions au sein de leur rencontre sectorielle. Cela suppose une meilleure organisation des rencontres sectorielles afin que les représentants de chacun des secteurs d'activités puissent arriver à la RGSP avec une idée bien claire sur ses préoccupations les plus importantes. Aussi on observe de plus en plus dans les autres ministères, la création de services et quelques fois même de direction chargée du secteur privé. Il serait important que la concertation avec le MICA et ces directions soit accentuée afin de renforcer la synergie d'ensemble.

- L'idée de commanditer des études thématiques devra être maintenue par le MICA. Toutefois une attention toute particulière devra être accordé au choix du thème d'étude de sorte à orienter l'étude sur des problématiques prospectives et innovantes susceptibles d'apporter un réel éclairage aux acteurs du secteur privé;
- Les études thématiques devraient être restituées en dehors des rencontres sectorielles et du cadre de la rencontre annuelle.
- Les rencontres sectorielles doivent être maintenues comme cadre de préparation, en amont, de la rencontre annuelle. Les 11 secteurs retenus peuvent être regroupés en 6 secteurs qui tiendront chacun leurs rencontres sectorielles.
- Le contenu de ces rencontres devrait permettre au secteur public de faire le point des réformes et enjeux liés au secteur ainsi que les choix prioritaires du Gouvernement en la matière. Le secteur privé devra quant à lui se concentrer sur les contraintes auxquelles il est confronté dans l'exercice de ses activités. Sur cette base les échanges seront engagés en vue de dégager une synthèse sous forme de rapport dont la substance sera communiquée à la rencontre annuelle. Idéalement chaque rencontre sectorielle devra permettre de dégager les 5 plus gros problèmes qui minent la performance du secteur.

En lien avec le cadre de suivi

- Les capacités en ressources humaines ainsi qu'en moyens matériels et financiers de la DGPE devraient être renforcées afin de lui permettre d'assurer une vraie coordination de la RGSP : aussi bien la coordination des politiques du secteur, que l'organisation des rencontres sectorielles et annuelles de même que le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de la RGSP.
- Actuellement la RGSP est régie par différents arrêtés désignant les différents organes/instances et les personnes qui les composent. Mais il n'existe aucun texte précisant le fonctionnement de ceux-ci. Aussi il serait important d'élaborer les textes de fonctionnement des organes/instances en leur sein et entre eux.
- Un Comité Interministériel de Suivi (CIS) des politiques et des réformes en faveur du secteur privé devra être mis en place. Ce comité pourra être composé des SG des ministères clés à savoir : le Ministère en charge de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat(MICA), le Ministère en charge de l'économie et des finances (MEF), le Ministère en charge du travail et le Ministère en charge de la justice. D'autres ministères peuvent être également conviés en fonction des sujets abordés. Le CIS sera placé sous la direction du MICA et rendra compte de ses travaux au premier ministre. Ce comité se réunira une fois tous les 3 mois pour :

- Assurer le suivi et la mise en œuvre effective des réformes décidées par le gouvernement lors de la RGSP;
 - Examiner les propositions des modalités de mise en œuvre de chacune des recommandations issues de la rencontre ;
 - Examiner le programme et le calendrier de travail du secrétariat en lien avec la tenue de la RGSP;
 - Formuler toute recommandation jugée utile pour une mise en œuvre efficace et diligente des conclusions de la RGSP.
- Un Comité Consultatif du Secteur Privé (CCSP) devra être mis en place. Ce dernier réunira les représentants des principales organisations professionnelles du secteur privé. Il devra travailler à être une représentation légitime du secteur privé vis-à-vis du gouvernement notamment pour tout ce qui concerne le dialogue en vue d'une amélioration du climat des affaires. Il devra dans sa composition s'assurer d'avoir des représentants de chacun des 11 secteurs d'activités qui font l'objet des rencontres sectorielles. Le CCSP sera placé sous la présidence de la CCI-BF. Il se réunira une fois tous les 3 mois avec pour mandat de:
- Définir les conditions de mise en œuvre des engagements qui incombent au secteur privé et de s'assurer de leur réalisation effective ;
 - Examiner les propositions de politiques et programmes en faveur du secteur initiés par le gouvernement ;
 - Echanger sur des problèmes spécifiques qui minent le développement du secteur privé et formuler toute proposition jugée utile à l'attention gouvernement ;
 - Suivre l'état de mise en œuvre des engagements pris lors de la rencontre annuelle et au besoin interpeller le gouvernement sur les difficultés de mise en œuvre.
- Procéder à une revue du Comité Technique Paritaire (CTP). Ce dernier sera maintenu mais ramené à un total de dix membres à raison de 5 représentants du CIS et 5 autres représentants du CCSP. Il sera co-présidé conjointement par un représentant du secteur privé et un représentant du secteur public. Il se réunira une fois tous les 3 mois et aura pour mission d'assurer le suivi conjoint public/privé :
- De l'état d'avancement des réformes et faire des propositions en vue de faciliter la mise en œuvre des différentes recommandations ;
 - De préparer, à l'attention du chef du gouvernement, le rapport d'évaluation de la mise en œuvre des conclusions de la RGSP
 - Discuter des contraintes nouvelles ainsi que de l'évolution du contexte d'ensemble du climat des affaires ;

- Discuter et valider toutes propositions de projets et programmes d'appui au secteur privé et au développement de l'entreprise et faire des suggestions au Gouvernement.
- Toujours au niveau du suivi, il serait important de réaliser une étude pour établir la situation de référence de certains indicateurs clés de pilotage de la bonne santé du secteur privé et de sa contribution au développement économique du pays. Ce référentiel devra être complété d'un tableau de mesure de performance à atteindre et à suivre annuellement. Ces indicateurs pourraient être prioritairement : (i) l'indicateur sur le nombre d'entreprises créées ; (ii) l'indicateur sur la mortalité des entreprises ; (iii) l'indicateur sur la contribution du secteur privé à l'emploi en stratifiant par secteur ; (iv) l'indicateur sur les exportations en stratifiant par secteur ; (v) l'indicateur sur la contribution du secteur privé aux recettes de l'Etat (revenus fiscaux et revenus de douane etc.). En plus donc de suivre les engagements pris par l'Etat, le gouvernement devrait chaque année présenter au secteur privé le niveau atteint pour chacun de ces indicateurs retenus en vue éventuellement d'ajuster les politiques.
- La mission recommande la mise en place d'une stratégie de communication pour valoriser auprès de tous les acteurs, les avancées significatives dans chaque domaine et surtout les acquis de la rencontre. Dans ce sens, les rapports de suivi et les comptes rendus des différents comités doivent être ventilés le plus possibles aux acteurs publics et privés. De même que le tableau de suivi des indicateurs de performance doit être communiqué à tous.

De la question des préoccupations permanentes et récurrentes :

Au niveau des problèmes récurrents tels que la fraude, la corruption, les coûts des facteurs, l'accès aux marchés publics et les financements, l'étude recommande que l'ensemble de ces préoccupations soit consignées dans un document unique qui fera l'objet d'un suivi. Dans ce sens, le secrétariat, de concert avec les principaux ministères concernés, devrait engager des études sur ces préoccupations pour faire des propositions de stratégies de mise en œuvre assorties d'indicateurs et d'un cadre de mesure. Ainsi au lieu de revenir chaque année sur ces revendications on s'accordera sur la revue de la progression des engagements et initiatives entrant dans le sens de la résolution de ces préoccupations déjà connues et identifiées.

6.3 Perspectives

Mettre en place un secrétariat de coordination des politiques de développement du secteur privé

Au-delà du cadre de suivi des recommandations de la RGSP, l'étude recommande la mise en place d'un Secrétariat Permanent qui aura pour mission de coordonner globalement l'élaboration des politiques de promotion du secteur privé et de développement des entreprises.

La Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise (DGPE) pourrait à l'image du Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SPCPSA) au sein du Ministère de l'agriculture (qui coordonne les politiques agricoles, des ressources animales et de l'environnement), se réorganiser pour être à mesure de coordonner et de suivre l'état de mise en œuvre de l'ensemble des politiques, stratégies et plans d'action en lien avec la promotion du secteur privé et le développement des entreprises. Dans ce sens, il faudrait :

- Assigner formellement à la DGPE une lettre de mission avec pour principales missions: (i) La formalisation et la coordination de politiques sectorielles de développement en faveur de la compétitivité du secteur privé et du développement des entreprises ; (ii) Le suivi de la mise en œuvre des politiques, des réformes et des engagements du gouvernement ; (iii) La concertation entre les acteurs et les partenaires du développement du secteur privé et du développement des entreprises ; (iv) La coordination de la mise en œuvre de politiques, plans d'actions, projets et programmes d'appui au secteur privé et de développement des entreprises;
- Renforcer les compétences en ressources humaines de la DGPE pour lui permettre d'avoir la capacité, reconnaissance nécessaire. Cela pourrait nécessiter un diagnostic et une restructuration profonde de cette direction. A l'image du SPCPSA et pour renforcer/diversifier les compétences et la collaboration avec les autres ministères, il sera important d'affecter à cette direction, des cadres des autres ministères stratégiques spécifiques concernés par la problématique du développement du secteur privé (finances, agriculture, travail, justice, énergie, infrastructures, recherche scientifique). La restructuration devra permettre à la DGPE, toujours à l'image du SPCPSA, de disposer de divisions chargées (i) de l'élaboration des politiques ; (ii) du suivi de la mise en œuvre des politiques ; (iii) du maintien et du renforcement du dialogue avec les acteurs ; (iv) de l'analyse prospective et de l'intégration aux marchés régionaux et internationaux.

- Renforcer les capacités matérielles et financières nécessaires au bon fonctionnement de la DGPE et à l'accomplissement de sa mission;
- Elaborer un manuel de fonctionnement de la direction ; et aussi un système de communication ; de suivi évaluation et de mesure des performances.
- Apporter une assistance technique pour renforcer sa capacité de planification, de coordination et d'anticipation.

Renforcer la gouvernance des organisations représentatives du secteur privé

La représentativité du secteur privé à ce cadre de dialogue pose un problème. En effet, il y a un tel émiettement et une multitude d'organisations représentatives, sans aucune collaboration, même à l'intérieur d'un même sous secteur d'activité.

L'étude recommande au secteur privé de se réorganiser pour être plus efficace et suggère de développer au sein de la CCI-BF un service de soutien aux Organisations Professionnelles ceci pour apporter un appui à la structuration et à la gouvernance de celles-ci afin de renforcer progressivement la représentativité du secteur Privé vis à vis de l'Etat.

Valoriser les entreprises et des entrepreneurs les plus méritants

Le gouvernement a initié, avec la MEBF, dans le cadre des Journées de l'Entreprenariat Burkinabé (JEB), un processus de reconnaissance des entreprises et entrepreneurs les plus méritants. Ce processus est à encourager et il serait bien que les entreprises ou entrepreneurs récompensés fassent par ailleurs l'objet d'un reportage dans les organes de presse pour leur promotion mais également pour servir d'exemple ou de modèle. Cependant les critères de choix de ces entreprises ou entrepreneurs méritants doivent être bien définis et assez transparents

Relire les textes des principales organisations pour plus de synergie

Le secteur privé lui-même devra se réorganiser pour pouvoir prendre en charge la réalisation de certaines des mesures et actions qui lui incombent. Cela se fera à travers des organisations telles que la CCI-BF, la MEBF, le Patronat, le GPI, l'ONECA, les autres organisations professionnelles, les interprofessions dans les différentes filières ASP etc.

L'étude recommande d'entreprendre un diagnostic et une relecture des missions et textes juridiques des organisations professionnelles clés du secteur privé afin de repenser la synergie et la complémentarité de leurs actions. Ceci pour aller progressivement vers la suppression des doublons et la cohérence d'ensemble de celles-ci.

Accorder une attention particulière au développement du secteur privé rural

L'investissement public dans ce secteur est très important, mais l'investissement privé reste encore très faible. Selon les acteurs de ce secteur, il est important d'entreprendre certaines réformes telles que :

- l'application d'une fiscalité adaptée pour les produits locaux transformés ;
- l'élaboration et la mise en place d'une politique de financement adapté et accessible au profit des PME/PMI du Secteur Privé Rural;

- la suppression des droits de douane et de taxes sur les emballages des entreprises du Secteur Privé Rural;
- l'accompagnement de l'Etat et des PTF pour la création d'un centre multiservices pour l'émergence des PME/PMI agroalimentaires du Secteur Privé Rural;
- l'élaboration et l'adoption d'un code d'investissement spécifique au secteur rural pour favoriser l'investissement privé dans le secteur.

Encourager le lien entre le secteur privé et la recherche

La recherche scientifique et l'innovation technologique, pour être utiles, doivent forcément établir un lien avec le secteur privé, qui reste le meilleur cadre de valorisation des résultats de la recherche. Les avancées constatées au niveau de la recherche, et les résultats capitalisés au niveau du FIRSI qui en est à la 10^{ème} édition méritent d'être plus exploités. Le cadre de dialogue doit, dans ses thématiques de travail, intégrer cette dimension essentielle à la compétitivité et à la performance des entreprises burkinabé. Il est urgent d'entreprendre des réflexions pour formuler et réaliser des actions en vue d'assurer un dialogue permanent fructueux entre acteurs de la recherche et du secteur privé et de permettre une meilleure valorisation des résultats de la recherche par le secteur privé.

Accélérer la déconcentration

Les entretiens ont révélé une forte concentration de l'activité économique au niveau de Ouagadougou et la faiblesse du processus de déconcentration des entreprises au niveau des régions. Dans la perspective d'un développement harmonieux, il serait important que la participation aux RGSP, à l'image des délégués régionaux dans le cadre des Journées Nationales du Paysan ou des Journées de la Jeunesse, observe cette dimension de représentativité régionale. La mission recommande que la réflexion soit engagée avec les organisations professionnelles du secteur privé, pour trouver le mécanisme par lequel on pourrait s'assurer que toutes les régions participent au dialogue. De même dans le cadre des réformes, les questions spécifiques au développement du secteur privé dans les autres régions devront faire l'objet d'une attention particulière lors des prochaines rencontres.

Considérer la dimension régionale comme source d'opportunités pour le secteur privé

La compétitivité des entreprises burkinabés commence à aller au-delà de nos frontières sans qu'on puisse réellement disposer de politiques ou des dispositions internes pour favoriser l'exploitation de ces opportunités en termes d'exportation sur les marchés aussi bien régionaux qu'internationaux. Cette dimension de l'intégration du Burkina Faso aux marchés et du renforcement des capacités des entreprises à exporter mérite également d'être prise en compte dans les échanges à venir de la RGSP.

Assurer une meilleure coordination des organes de la RGSP avec ceux en lien avec le suivi/mise en œuvre de la SCADD

Une bonne articulation et harmonisation entre les instances de suivi de la RGSP avec les organes de suivi de la SCADD et des programmes sectoriels (revue sectorielles et autres rencontres périodiques), serait nécessaire afin d'éviter les duplications et la multiplication des cadres de concertation. Le plus important étant d'arriver à une bonne articulation entre cadre de dialogue sectoriel et cadre global de dialogue. La mission recommande de considérer cette dimension dans l'adoption finale des propositions ainsi formulées.

Adhésion des PTF à soutenir la DGPE

L'étude recommande enfin de sensibiliser les Partenaires Techniques et Financiers, pour qu'ils reconnaissent à travers la DGPE, un cadre propice de définition et de coordination des politiques de développement du secteur privé. Ces derniers pourront apporter une assistance technique et financière pour la mise en œuvre des activités de cette direction.

7 ANNEXES

ANNEXE A	Bibliographie
ANNEXE B	Liste des personnes rencontrées
ANNEXE C	Annexes Techniques <ul style="list-style-type: none">- C1: Schéma institutionnel et organisationnelle de la RGSP- C2 Grille d'entretien- C3: Base de données des préoccupations et engagements 2001 – 2011
ANNEXE D	TDR de la mission d'évaluation

7.1 ANNEXE A : Bibliographie

- Bannock Consulting (2005) : Reforming the Business Enabling Environment : Mechanisms and Processes for Private-Public Sector Dialogue, February 2005
- Banque Mondiale/ IFC. Doing Business. Ed. plan 2006, 2007, 2008, 2009
- CCI-BF (2003) : Etude sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues du forum gouvernement/secteur privé, rapport final, juillet 2003
- CCI-BF (2002): Rapport sur l'état d'application des actions et recommandations issues du forum gouvernement/secteur privé, juillet 2002
- CCI-BF: Etude sur la dynamique des associations, groupements et ordre professionnels d'entreprise (AGOPE). Décembre 2010.
- Conseil National du Patronat du Burkina Faso : « 11^{ème} rencontre Gouvernement/secteur privé : de la nécessité de revoir le format de la rencontre », consulté en mars 2012 sur le site <http://www.patronat.bf/index.php/component/content/article/1-les-pages-du-site/69-11eme-rencontre-gouvernementsecteur-prive--de-la-necessite-de-revoir-le-format-de-la-rencontre.html>
- International Finance Corporation : Impact Assessment of the Public-Private Dialogue Initiatives in Cambodia, Lao PDR, Vietnam, Public-Private Dialogue, internal report
- MCPEA (2001) : Rapport général de la rencontre gouvernement/secteur privé sur les opportunités d'investissement et la lutte contre la fraude au Burkina Faso
- MCPEA (2002) : Rencontre gouvernement/secteur privé : rapport de synthèse
- MCPEA (2004) : Rencontre gouvernement/secteur privé : rapport de synthèse, juillet 2004
- MCPEA (2005) : Compte-rendu des travaux de la 5^{ème} rencontre gouvernement/secteur privé, juillet 2005
- MCPEA (2007) : Tableau de suivi de mise en œuvre des recommandations de la rencontre gouvernement/secteur privé de 2006, septembre 2007
- MCPEA (2003): Rencontre gouvernement/secteur privé : rapport de synthèse, juillet 2003
- MCPEA (2008) : Tableau synoptique des préoccupations du secteur privé n'ayant pas obtenu de réponse de la part du gouvernement lors des rencontres sectorielles : questions à débattre à Bobo-Dioulasso
- MCPEA/CCI-BF (2009) : Etudes sur l'élaboration d'un contrat d'objectifs gouvernement/ secteur privé, rapport provisoire, août 2009
- MCPEA/CCI-BF (2008) : Etudes sur les rencontres sectorielles gouvernement/ secteur privé, contrat d'objectifs, septembre 2008
- MEBF (2010): Rencontre gouvernement /secteur privé : 10 ans après

- MICA : Document d'appui à la rencontre secteur public/ secteur privé burkinabè dans le contexte de crise mondiale. Août 2009
- MICA. Elaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de la lettre de politique de développement du secteur privé (LDSP) au Burkina Faso. Septembre 2007.
- MICA/MCPEA (2011, 2010, 2009, 2008, 2007) : Rapport de mise en œuvre des recommandations issues de la rencontre gouvernement-secteur privé 20XX, rapports des années 2007 à 2011
- MICA/MCPEA (2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006) : Rapport général : Xe Rencontre gouvernement/secteur privé, rapports des années 2006 à 2011
- Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Politique sectorielle 2011-2020 de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Septembre 2011 ;
- Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Politique d'industrialisation du Burkina Faso. Décembre 2010

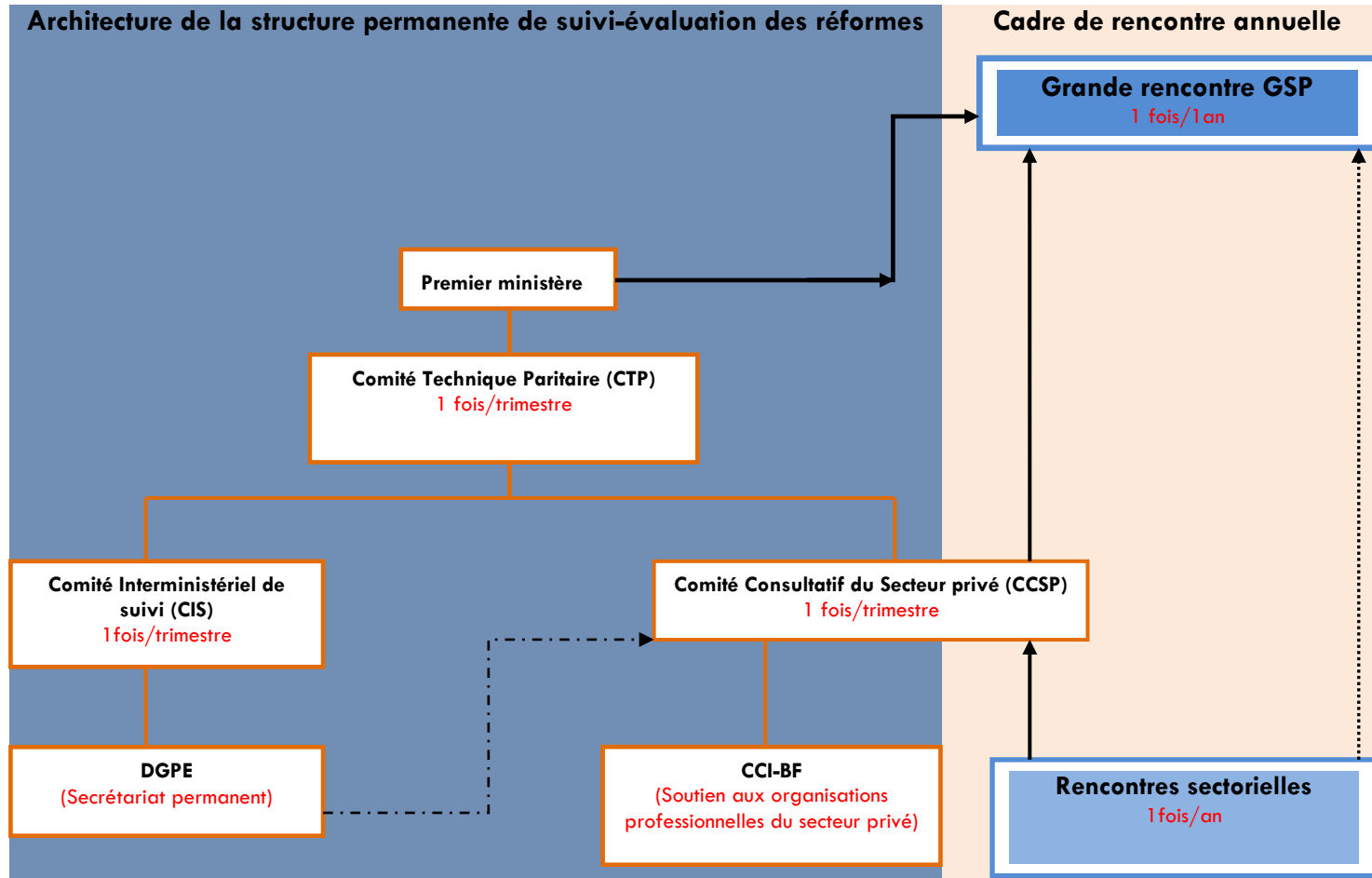
7.2 ANNEXE B : Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénoms	Structure	Coordonnées
1	BADO Jeanne Agnès	Union des Femmes Opératrices Economiques du Burkina (UFOB)	
2	Bancé Wenceslas	CNPB	50 33 03 09
3	Barkissa GHOLO	Chargée de l'appui au secteur privé rural GIZ/PDA	70 03 45 03 50360965
4	BERE K Gisèle	MJE	70 27 91 98 50 32 68 17
5	Bernard G. ZOUGOURI	MICA	50 32 48 28
6	Dianguinaba BARO	CCI-AF	20 97 20 43
7	DINGARA Jacques Sosthène	MFPRE	50 30 19 57 70 28 73 16
8	Docteur PARE Laopan Jean	Président Nationale, Ordre des pharmaciens	
9	Dr. Florent Dirk THIES	CTP GIZ / PDA	50 36 09 65 76 21 45 30
10	Dr. Sonia SONTIE	PHARMACIE NAZOUNKI	20 97 31 00 70 28 37 53
11	Fati TARORE	WINNER	70 20 48 41
12	Félix SANON	CCI-BF	50 30 61 14
13	Fousseni KONE	CCI-BF Bobo	20 97 12 43 78 27 71 58
14	Franck Tapsoba	DG, CCI-BF	70 21 37 74
15	GUIRE Sidiki	MATD	76 65 45 75 70 29 7013
16	Hyppolyte DAH	DGPE	50 30 56 68 70 26 32 74
17	ILBOUDO KARIM	MHU	gkibtonre@yahoo.fr
18	Isabelle Garango	SAP Olympic	20 97 03 86/87
19	Issaka KARGOUGOU	MEBF	50 39 80 59/60/61
20	Issouf MAIGA	Secrétaire Général, Organisation des Transporteurs Routiers du Faso	
21	Jean Baptiste Yaméogo	CNPB	70 21 17 07
22	Jules SOME	CTS GIZ / PDA	50 36 09 65 70 26 87 58
23	Justin KABORE	Secrétaire Permanent, Association Professionnelle du Secteur de l'Assurance	
24	KOBIANE Nicolas	MEF	70 37 25 94/ 50 49 04 51
25	KONE Karim	Président, Association Professionnelle des Banques et Ets Financiers	
26	KONE Sidiki	DGPE/MICA	76 69 91 08
27	Kontogomé Baba Sidiki	CNPB	70 23 71 88
28	KOTE Djeneba	DGMP/DAJ	kdjnba@yahoo.com
29	Lassiné DIAWARA	CCI-BF	50 31 64 89

			70 21 35 20
30	Lazare SORE	SAP Olympic	20 97 03 86
31	M. PARE	MRA	76 63 24 08
32	M. Yaméogo	CAMC-O	50 39 84 67 78 85 74 38
33	Marou Sawadogo	Commission Européenne	50 49 20 00
34	MEDA Sylvie	DGPE/MICA	76 65 11 83
35	Mme BADOLO Patricia, Directrice Générale	Chambre des Métiers de l'Artisanat	
36	Mme Kyelem	CCI	5031 55 79
37	Mme Nakanabo	CCI-BF	70 21 50 05
38	Mr SANKARA	MPF/DEP	50 50 53 69
39	Nabolé Abdoulaye	Directeur Filsah, Président BRMN	70 21 54 80
40	NACOULMA Boureima	Conseil National du Patronat du Burkina	50 33 03 09
41	OUARMA Pègnani	CCI-BF	70 75 52 37
42	OUEDRAOGO Alassane	DGPE/MICA	76 65 11 83
43	Paul Pacmagda	DGPE	78 84 95 72
44	Pegidis Stratos	Commission Européenne	50 49 20 00
45	Pierre ABADIE	ONECCA-BF	70 20 45 21
46	Richard TRAORE	Seydoni Burkina SA	70 25 91 56
47	Saga Pascal Yves ILBOUDO	SP / CPSA	50 31 84 61 70 24 02 29
48	SAWADOGO Boukary	GA	50 33 01 08
49	SAWADOGO Boukary	CCI-BF	70 30 05 92
50	SAWADOGO Wango Pierre	Vice-Président, Ordre des Architectes du Burkina	
51	Sébastien Demay	AFD	50 30 60 92
52	Seydou TRAORE	ENTENTE HOTEL	70 20 48 62
53	Simpore Seydou	MEF DGI	50 30 89 85 50 31 60 03
54	SOMDA F.B Christian	DGPE/MICA	70 61 31 08
55	Souleymane OUEDRAOGO	Direction générale de la promotion de l'économie rurale / MAH	50 37 43 68/69
56	Tiémoko Marc GARANGO	CCI-BF	50 30 61 14/15 76 61 00 78
57	TIENDREBEOGO Basile	Secrétaire Permanent, Association Patronale des Hôteliers et Restaurateurs	
58	Xavier BAKYONO	AFRIC AUDIT	50 48 29 65 70 24 80 60
59	Yacouba BARRO	TCV	50 30 14 12
60	ZONGO Paul	MRA	
61	Basile L. GUISSOU	Directeur de Recherche (Sociologie politique)	50 31 58 69 70 20 06 20
62	Jean Claude BOUDA	Directeur Général	50 30 83 09 70 20 01 69
63	Jean PARE	Président de l'ordre des pharmaciens	70 14 03 08

7.3 ANNEXES C : Annexes Techniques

7.3.1 Annexe C.1 : Schéma institutionnel et organisationnel de la RGSP



7.3.2 Annexe C2 : Grille d'entretien

Etude capitalisation Onze ans rencontre gouvernement/secteur privé

- 1- Que connaissez-vous de la rencontre gouvernement secteur/privé ; que pouvez vous nous dire dessus?
- 2- A combien des rencontres avez-vous participé ? Années de la première et dernière participation?
- 3- Que pensez-vous de la manière dans laquelle l'événement est organisé ?
- 4- Si vous deviez noter l'organisation, diriez vous que les rencontres sont :
Très bien organisées Assez bien organisées Mal organisées
Très mal organisées
- 5- Avez vous été impliqué dans l'organisation de l'événement ; consulté d'une quelconque façon ou contribuer à l'organisation
- 6- Comment préparez vous votre participation aux rencontres (lecture des rapports auparavant, consultations des membres de votre structure,
- 7- Quelles sont vos critiques et suggestions
 - Sur le format de la rencontre à savoir choix du thème, puis réalisation d'une étude par un consultant, ensuite organisation de rencontres sectorielles, puis tenue de la rencontre avec le premier ministre et suivi des mesures dans le cadre du Comité Technique paritaire et des points focaux : pensez vous que cette façon de faire permet de discuter et de trouver effectivement des solutions aux problèmes qui touchent votre secteur ?
 - Sur la régularité de la rencontre de Bobo
 - Sur la durée de la rencontre de Bobo et la gestion des délais depuis le choix du thème jusqu'à la tenue de la rencontre ;
 - La façon dont le secteur privé est impliquée;
 - La façon dont le secteur public est impliqué;
 - La façon dont la société civile est impliquée.
- 8- Que pensez vous de l'après événement
 - Le comité paritaire ; sa composition ; son mode de fonctionnement, ses moyens, les résultats obtenus, la façon de rendre compte etc.
 - Les points focaux : quel est leur rôle, leur utilité et qu'est ce qui pourrait être fait pour s'assurer de la réalisation effective des différentes mesures dans les différents départements ministériels ?
 - Pensez vous que le cadre actuel de suivi des mesures convienne ? Quelles sont vos idées pour améliorer cela et s'assurer surtout qu'on atteigne les résultats escomptés par ce processus de concertation et de dialogue en vue de l'amélioration des conditions d'exercice de l'entreprise ?

- L'efficacité du suivi évaluation ; est-ce que vous avez des idées pour rendre le suivi évaluation plus efficace ?
- 9- Que pensez-vous de l'ensemble des engagements pris lors des rencontres ?
- 10- Y a t il des mesures pris suite aux engagements que vous avez particulièrement appréciés ?
- 11- Qui ont eu un impact sur le secteur privé
- 12- Qui ont eu un impact sur un secteur d'activité donné
- 13- Qui ont eu un impact sur votre entreprise
- 14- Quels sont selon vous les 3 principaux problèmes qui ont été posés et qui selon vous n'ont pas trouvé de réponse (satisfaisante) ?
- 15- Quelles sont les actions ou les mesures prises que vous avez pensez que cela était inutile, ou bien Y a-t-il eu des discussions et des engagements pris aux rencontres que vous avez jugés inutile ?
- 16- Pensez vous que le processus mis en place vous permet de participer et de parler librement à ce genre de rencontre ? Que voyez-vous comme amélioration
- 17- En résumé quelle est la plus grande force des RGSP ?
- 18- Quelle est la plus grande faiblesse des rencontres ?
- 19- De manière globale, comment jugez-vous l'utilité de ces rencontres ?
 Très utile Assez utile Peu utile Pas du tout utile
 Si peu ou pas du tout utile, pensez-vous qu'il faut arrêter de tenir de telles rencontres ? Si oui, qu'est-ce qu'on pourrait faire à la place des rencontres pour assurer un dialogue entre le gouvernement et le secteur privé ?
- 20- Quelles sont vos recommandations pour l'amélioration des rencontres?
- 21- Avez-vous quelques choses à dire d'autre que ce que vous venez de dire?

7.3.3 Annexe C.3 : Base de données des préoccupations et des engagements des RGSP (2001-2011)

(Cf. document annexe de 50 pages)

7.4 ANNEXE D : TDR de la mission

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT
– JUSTICE**

**BURKINA FASO
UNITE – PROGRES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU BURKINA FASO (CCI-BF)**



**Termes de référence pour le recrutement d'un consultant pour
la réalisation du bilan des onze éditions de la rencontre annuelle
Gouvernement/Secteur Privé**

NOVEMBRE 2011

I. CONTEXTE/JUSTIFICATION

À l'instar de la plupart des pays de l'Afrique au sud du Sahara, le Burkina Faso s'est engagé dans un vaste programme de réformes économiques et politiques consacrant l'initiative privée comme modèle de croissance économique durable.

Cette tendance, entamée depuis les années 1990, a été soutenue par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) qui avaient entre autres pour objectifs, de réduire l'intervention de l'Etat dans les secteurs productifs et d'asseoir les bases d'un développement du secteur privé. Cependant, il a été reconnu que les PAS n'ont pas pu produire tous les effets escomptés.

En réponse à ce constat, le Burkina Faso a élaboré et mis en place un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui définit la politique nationale de réduction de la pauvreté. En soutien à la mise en œuvre du CSLP, le Gouvernement a adopté en 2002, une Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé (LPDSP). Cette lettre fixe les axes stratégiques de la politique gouvernementale de promotion du secteur privé considéré comme le principal moteur de la croissance. Cela a justifié la mise en place d'un cadre de concertation entre les différents partenaires au développement. Il convenait en fait, d'aller au-delà des cadres habituels dans lesquels se développent des relations individuelles entre agents du secteur privé et structures étatiques, et de mettre en place un cadre de dialogue plus large et beaucoup plus représentatif. Cela devrait permettre au Gouvernement et au secteur privé de discuter et de s'accorder sur des mesures pertinentes d'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'encourager et de pérenniser l'investissement privé.

C'est dans le cadre de cette nouvelle approche que le Gouvernement du Burkina Faso a jugé utile d'instaurer et d'institutionnaliser un dispositif permanent de réflexion et de suivi qu'est la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé. Cette rencontre constitue un instrument d'opérationnalisation des dispositions de la loi n° 010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités de l'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement.

La rencontre annuelle a pour but essentiel d'instaurer un climat durable de partenariat et de dialogue autour des questions majeures de développement du secteur privé avec la participation de l'administration publique, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers et de la société civile.

La rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé a permis la prise de certaines mesures qui ont permis l'amélioration du climat des affaires et des investissements au Burkina Faso.

Toutefois, certaines préoccupations demeurent récurrentes et constituent un goulot d'étranglement pour l'émergence d'un secteur privé compétitif et dynamique. Aussi, convient-il de noter que la question du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de certaines recommandations issues de ces rencontres et de leurs effets sur l'économie nationale se pose avec acuité.

C'est en réponse à ces préoccupations principales qu'il est envisagé la réalisation d'une étude devant permettre de faire le bilan général des onze éditions de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé dans l'objectif de la redynamiser. Les présents termes de référence (TDRs) sont élaborés à cet effet.

II- OBJECTIF GLOBAL DE L'ETUDE

L'objectif global de la consultation est de faire un bilan général des onze éditions de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé en vue de redynamiser le cadre de concertation pour l'émergence d'un secteur privé dynamique et compétitif.

III- OBJECTIFS SPECIFIQUES ASSIGNES AUX CONSULTANTS

De manière spécifique, il est demandé au consultant :

- d'apprécier le format actuel de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé en faisant ressortir clairement ses acquis, ses forces et ses faiblesses ;
- de juger la pertinence de la périodicité actuelle de la rencontre et de faire des propositions au demeurant ;
- de faire le bilan du respect des engagements pris par les parties ;
- de faire ressortir clairement les préoccupations solutionnées et celles qui demeurent sans solutions ;
- de faire une analyse diagnostique de l'organisation au niveau des deux parties ;
- de proposer des modalités pratiques de mise en œuvre et de suivi-évaluation des recommandations issues de la rencontre Gouvernement/ Secteur Privé ;
- de proposer des recommandations en vue d'améliorer le cadre de concertation Gouvernement/Secteur Privé.

IV- RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la consultation, les résultats ci-après sont attendus du consultant :

- les acquis, les forces et les faiblesses du format actuel de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé sont clairement identifiés ;
- l'examen de la périodicité actuelle de tenue de la rencontre est faite et une périodicité adéquate est proposée ;
- le bilan de respect des engagements par les deux parties (Gouvernement/Secteur privé) est connu ;
- les principales actions menées en réponses aux préoccupations sont connues et les préoccupations traditionnelles qui demeurent sans solutions sont également connues ;
- le diagnostic de l'organisation au niveau des deux parties est connu ;
- des modalités pratiques de mise en œuvre et de suivi-évaluation des recommandations issues de la rencontre Gouvernement/Secteur Privé sont proposées ;
- des recommandations d'amélioration du cadre de concertation Gouvernement/Secteur Privé sont faites.

V- METHODOLOGIE

L'étude sera réalisée par un consultant qui préparera le document sur la base d'une méthodologie qu'il proposera au préalable au comité de pilotage qui sera créé à cet effet, pour examen et validation.

L'étude doit s'appuyer sur l'analyse de l'existant et sera menée sous une approche largement participative, impliquant au mieux les acteurs des différents secteurs d'activités, les services techniques concernés et les acteurs de la société civile.

Le consultant s'attachera les services de personnes ressources de la Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise (DGPE) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF).

Le rapport provisoire sera restitué pour validation lors d'un atelier technique qui devra regrouper des représentants des acteurs du secteur privé, de l'administration publique, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Le consultant devra fournir à la DGPE un chronogramme de travail. Il participera également à l'organisation de l'atelier de validation du rapport afin de finaliser le document de base en tenant compte des amendements qui découleront de l'atelier.

VI- DUREE

Au démarrage de l'étude une réunion de briefing sera tenue avec le comité de pilotage et le consultant en vue de clarifier les attentes de l'autorité compétente et de valider la méthodologie proposée par le consultant.

La consultation est prévue sur une durée de **45 jours calendaires**. A cela seront ajoutés des jours de restitution/approfondissement en atelier de validation du rapport.

VII- PROFILS REQUIS

Pour la réalisation de l'étude, le consultant devra avoir une connaissance approfondie de la problématique du secteur privé ainsi que du tissu économique national. Le consultant devra avoir le profil ci-après :

- un diplôme universitaire (maîtrise au moins) dans les sciences sociales (économie, droit, sociologie....)
- une bonne connaissance du secteur privé, de l'administration publique et des relations "administration publique/secteur privé" ;
- une bonne connaissance des politiques de développement du secteur privé ;
- une bonne connaissance du format actuel de la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur Privé et ses objectifs ;
- une expérience d'au moins dix (10) ans de pratique de la consultance dont trois (3) missions sur des sujets similaires ;
- une bonne connaissance des instruments de réglementation du milieu des affaires de l'UEMOA et de l'environnement international des affaires.
- une maîtrise des techniques d'organisation et d'animation d'ateliers ;
- une bonne connaissance du suivi-évaluation des programmes et projets de développement.

VIII- RAPPORT A FOURNIR

Le consultant déposera à la Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise, un rapport provisoire en dix (10) exemplaires en format papier et en version

électronique, et contenant au moins tous les éléments cités dans les points 1, 2, 3 et 4 des objectifs des présents termes de référence.

Le rapport provisoire devra être disponible au plus tard le 13 février 2012, afin de permettre une appropriation des résultats de l'étude par les participants de l'atelier de validation.

Le consultant disposera d'une semaine pour la prise en compte des amendements et devra déposer le rapport final en dix (10) exemplaires en format papier et en version électronique.

VIII- PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES

Le consultant devra enfin :

- Présenter une **offre technique** qui tient compte des tâches et des délais impartis définis plus haut et qui précise les moyens humains, leurs qualifications et les méthodologies proposées. En outre, il devra :
 - Indiquer le nombre de spécialistes à affecter à la mission en précisant : nom et prénom, fonction, diplôme et expérience.
 - Présenter les références pour des missions similaires : description de la mission, client, tâches accomplies, période, etc.
 - Joindre pour chaque intervenant un Curriculum Vitae détaillé et signé ainsi que les copies de diplômes.
- Présenter une **offre financière** en hors taxes et toutes taxes qui comportera une lettre de soumission et les factures pro forma. Les prix proposés seront fermes et non révisables.

Chaque offre devra être présenté en cinq exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies, les mots original et copie seront marqués comme tels.

L'original et les copies seront signés par la personne dûment autorisée. Toutes les pages de l'offre seront paraphées par le signataire. En cas de différence entre eux, l'original fera foi.

L'ensemble des deux offres (technique et financière) sera mise dans une grande enveloppe extérieure anonyme fermée portant uniquement la mention : « OFFRE POUR UNE ETUDE SUR LE BILAN DES RENCONTRES ANNUELLES GOUVERNEMENT/SECTEUR PRIVE : A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » et déposé au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines et du Patrimoine de la CCIBF à l'adresse 01 BP 502 Ouagadougou 01 Tel 50 31 60 14 au plus tard le 21 décembre 2011 à 09 Heures.

NB :

- la mission se déroulera à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.
- les soumissionnaires veilleront à spécifier dans leurs offres, les honoraires et les frais administratifs.

Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire, le Prestataire pourra prendre contact avec :

- **M. Mamadou OUATTARA de la DSEC** (mamadou.ouattara@cci.bf ; Tél : 50 30 61 14/15) pour les **aspects techniques**.
- **M. Achille YAMEOGO de la DRHP** (achille.yameogo@cci.bf ; Tél : 50 30 61 14/15) pour les aspects **administratifs**